

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 50^e SEANCE2^e Séance du Mardi 15 Novembre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE ANDRIEUX

1. — Rappel au règlement (p. 7417).

MM. Charles Bignon, Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

2. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7417).

Industrie, commerce et artisanat (suite).

I. — INDUSTRIE

M. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; Schloesing, rapporteur spécial ; Darinot.

MM. Plantier,
Darras,
Bertrand Denis,
Depletri,
Mesmin.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 7432).

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE ANDRIEUX,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Charles Bignon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bignon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Bignon. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 47, alinéa 4, et 48 de notre règlement, fixant l'ordre du jour de l'Assemblée.

J'aurais souhaité que, compte tenu de la violence exceptionnelle de la tempête qui vient de sévir sur la Manche, le Gouvernement fasse ici même, comme il en a le droit, une déclaration sur ses conséquences dramatiques.

Cette tempête a provoqué, en effet, la rupture de nombreuses digues, notamment au Tréport, en Seine-Maritime, et des inondations considérables ont déferlé sur la ville de Mers-les-Bains,

dans la Somme, entraînant la mort d'une pauvre femme dans son lit, l'eau recouvrant une partie de la ville sur près de quatre-vingts centimètres de hauteur.

De plus, plusieurs milliers d'hectares sont également partiellement inondés dans la région des Bas-Champs, de Ault et Woignarue, à Cayeux-sur-Mer.

Les suites de la tempête sont encore difficilement prévisibles. Je demande donc au Gouvernement de bien vouloir informer l'Assemblée des mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux victimes de ces inondations ainsi qu'aux communes sinistrées.

M. le président. La parole est à M. Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. Bignon comprendra sans doute que, compte tenu de la soudaineté des événements qu'il vient de relater, le Gouvernement ne soit pas en état de faire une déclaration, à proprement parler, sur les dégâts et sur les mesures qui vont être prises.

Je lui indique toutefois que le préfet de la Somme et celui de la Seine-Maritime — je parle un peu en tant qu'élu de ce dernier département — ont alerté le Gouvernement sur la gravité des événements provoqués par cette très forte tempête sur la Manche.

Les pouvoirs publics sont parfaitement conscients de la situation. Des dispositions vont sans doute être prises très rapidement pour réparer ces dégâts dans toute la mesure possible et pour venir en aide aux sinistrés.

M. Charles Bignon. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1978
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n^{os} 3120, 3131).

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT (suite)

I. — Industrie.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat concernant l'industrie.

La parole est à M. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, mes chers collègues, pour qu'un département ministériel fonctionne bien, il faut, je crois, que deux conditions au moins soient réunies au départ : un bon ministre et un bon ministère.

S'agissant de l'industrie, la première condition est remplie, mais je crains que la seconde ne le soit pas.

Le ministère de l'industrie se caractérise par une structure enchevêtrée, par des secteurs qui s'ignorent souvent les uns les autres — je n'irai pas jusqu'à prononcer le mot de « féodalités » — ainsi que par une gestion qui s'attache plus à la prouesse technique qu'aux aspects économiques et financiers des dossiers.

C'est un ministère qui donne à faire des études au lieu d'y procéder lui-même, un ministère qui semble avoir la nostalgie du temps de la pénurie et du contingentement. Il cherche à administrer les secteurs de l'économie qu'il a en charge.

Au bout du compte, cela fait des plans, des programmes, des contre-plans, des études, des papiers et, souvent, très peu de réussites. On cherche toujours à réorganiser, à restructurer. Il est vrai que les crédits publics sont tentants !

Les résultats que l'on constate actuellement démontrent que l'on a fait assez largement fausse route. On s'attache trop aux grandes entreprises; on recherche toujours une dimension la plus grande, des secteurs sont en mutation constante. Mais le tissu industriel lui-même reste assez négligé. On ne résiste pas à la tentation de la gestion. On fait de la chirurgie d'entreprise là où, parfois, la médecine traditionnelle suffirait.

Sans bouleverser toutes les structures, il devrait être possible de faire en sorte que le ministère soit moins dispersé, de supprimer les doubles ou triples emplois et de mettre en place des cellules polyvalentes s'occupant successivement des dossiers du moment, sans avoir des services « verticaux » structurés qui cherchent toujours à se justifier en lançant de nouveaux programmes.

Il n'est pas nécessaire de doubler les organisations professionnelles, qui savent très bien représenter la profession.

Il est souhaitable, en revanche, d'avoir une vue plus large et plus économique des problèmes dont le ministère a à traiter.

Ainsi, depuis combien de temps s'interroge-t-on, au ministère de l'industrie, sur le volume des importations, sur le niveau souhaitable des échanges et sur les conséquences de la division internationale du travail ?

La commission des finances a, depuis quelques années, exprimé son inquiétude à ce sujet. Depuis le temps que le problème est posé, le ministère de l'industrie possède-t-il des éléments de solution dont il pourrait nous faire part ? A la vérité, j'en doute.

D'abord, parce que le ministère a tendance à traiter les dossiers au jour le jour, sans stratégie d'ensemble. De la sorte, étant donné les difficultés, je crains que cette méthode ne nous conduise progressivement à prendre des mesures protectionnistes dont les effets n'auraient pas été complètement mesurés.

Ensuite, parce que le problème est d'une extrême difficulté.

Des secteurs entiers de notre industrie sont en crise. Peut-être faut-il penser que, demain, l'automobile ne réussira pas les brillantes performances qui sont aujourd'hui les siennes.

Par ailleurs, nos importations d'énergie et de biens de consommation ne cessent de croître, et nos produits de haute technologie et nos biens d'équipement ne suffiront pas à faire la balance.

N'avons-nous pas franchi la limite au-delà de laquelle l'extension des courants d'échanges comporte plus d'inconvénients que d'avantages ?

En toute hypothèse, la hausse du prix du pétrole et de celui des matières premières représente pour les économies européennes, et plus spécialement pour la France, un formidable défi. Nous n'avons pas encore payé la note. Le ministère de l'industrie est-il en mesure de nous dire comment nous allons, dans les prochaines années, régler cette si impressionnante facture ? C'est une façon de poser le problème de notre stratégie industrielle.

La seconde partie de mon propos est consacrée au problème de l'énergie.

Mon rapport écrit reprenant tout l'historique de notre politique de l'énergie, je me permets d'y renvoyer ceux que ce problème intéresserait.

Depuis quinze ans, nous avons, semble-t-il, commis deux erreurs de grande dimension.

La première, dans les années soixante, a été de fonder notre croissance sur le seul pétrole. Certes, tout nous y invitait, à commencer par la diminution progressive du prix de cette énergie. Nous savons maintenant, toutefois, que cette solution était celle de la facilité. Nous sommes devenus trop dépendants d'une seule source d'énergie, et trop dépendants aussi des producteurs du Moyen-Orient.

En contrepartie, nous avons abandonné l'hydro-électricité et négligé le charbon. Nous n'avons même pas procédé à l'inventaire des ressources minérales que peut receler notre sous-sol.

Ce sont des erreurs dont nous subirons longtemps les conséquences.

L'hydro-électricité a été abandonnée parce qu'elle était, paraît-il, trop chère. Or, actuellement, l'électricité hydraulique revient

à E. D. F. moitié moins cher que l'énergie thermique, et c'est grâce à elle que l'entreprise nationale n'enregistre pas des résultats financiers catastrophiques.

Quant au charbon, on l'a considéré un peu trop hâtivement comme une énergie périmée. Nos ressources sont, certes, faibles et difficilement exploitables. Cependant, une meilleure politique aurait sans doute permis de ralentir la diminution de la production, de mieux valoriser nos produits et d'organiser plus sagement l'extraction du charbon lorrain, en particulier.

Dans le même temps, nous n'avons pas mené une politique pétrolière suffisamment active. Notre effort de recherche a diminué au moment même où nous importions de plus en plus de pétrole. Et nous n'avons pas donné à nos entreprises pétrolières nationales des atouts qui leur auraient permis de faire face aux difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Cette politique a connu son Waterloo en 1973 avec le quadruplement du prix du pétrole. Ayant manqué d'ambition dans la période précédente, nous avons, je le crains, péché par excès inverse en lançant un programme nucléaire excessivement important. Nous avons, d'un coup, changé nos orientations. Après le « tout-pétrole », ce fut le « tout-nucléaire ».

Nous n'avons pas mesuré exactement les conséquences d'un tel changement et nous nous sommes fiés, trop aveuglément sans doute, aux courbes de croissance que dessinaient les techniciens.

On ne peut, d'un coup de baguette magique, multiplier par vingt, en douze ans, notre production d'électricité nucléaire. Il ne suffit pas de décider la progression la plus vive de toutes les nations occidentales pour la réussir.

D'après les schémas d'E. D. F., de 1975 à l'an 2000, notre production d'énergie nucléaire devrait être multipliée par quarante-trois. Une telle politique est démesurée.

Il aurait d'abord fallu en rassembler les moyens. Or, physiquement, un appareil industriel de grande dimension ne se bâtit pas en quelques années, et, financièrement, la mobilisation des ressources d'épargne que supposait le programme nucléaire initial était telle que l'on pouvait prédire, sans grand risque, des difficultés de financement. C'est ce qu'a fait la commission des finances, et je crois qu'elle a eu raison.

Il ne faut pas priver les autres entreprises de moyens financiers au bénéfice d'une seule source d'énergie. Il ne faut pas trop s'endetter à l'étranger pour devenir plus indépendant.

Au reste, s'agissant d'indépendance, les conditions dans lesquelles se réalise notre programme nucléaire ne nous permettent pas de le maîtriser entièrement, qu'il s'agisse de la fourniture des combustibles ou de la fourniture des centrales. Je renvoie à mon rapport écrit ceux que cette question pourrait intéresser.

Dans ces conditions, notre politique ne peut être que celle de la plus grande diversification possible. Il faut que nous exploitions mieux nos ressources nationales. L'hydro-électricité ne doit pas être ravalée au rang des énergies périmées. Nous avons encore quelques sites à équiper, même s'ils ne sont pas de très grande dimension.

Nous devons mieux exploiter nos ressources en charbon et pratiquer une politique des prix qui le permette. Nous devons aussi rechercher du charbon à l'étranger pour tenter de mieux garantir nos approvisionnements extérieurs.

Le programme nucléaire doit être établi de telle sorte qu'il réponde à nos possibilités et que les moyens de sa réalisation puissent être rassemblés.

J'insiste auprès du Gouvernement pour que soit recherchée cette adéquation entre nos possibilités industrielles et financières et les objectifs que nous nous fixons.

A cet égard, nous devons, de manière absolue, d'ici à 1982, parvenir à « franciser » la filière à eau pressurisée et à uranium enrichi pour nous dégager des brevets de la firme américaine Westinghouse. Je demande au Gouvernement de prendre des engagements à cet égard.

Il faut aussi que nous puissions utiliser la chaleur nucléaire. Il n'est pas convenable, je dirai même qu'il n'est pas décent, que le programme nucléaire fabrique une énergie massive pour n'en utiliser que le tiers et gaspiller les deux autres tiers en les rejetant dans la nature. Ce n'est pas dans ces conditions que l'on peut rendre les Français sensibles à la nécessité d'économiser l'énergie. Allant au-delà des réticences d'E. D. F., il faut, le plus rapidement possible, mettre en place un système permettant d'utiliser la chaleur nucléaire.

Le Gouvernement doit aussi promouvoir, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, les énergies nouvelles. Il n'est pas bon de les cantonner a priori dans un rôle excessivement marginal. Il faut au contraire les utiliser autant que faire se peut et, dans cette perspective, mettre en œuvre les moyens qui permettent le passage à l'échelle industrielle dans les meilleurs délais. Cela est vrai pour la géothermie. Cela est vrai pour la pompe à chaleur. Cela est vrai pour l'énergie solaire. Ces énergies nouvelles ne représenteront, certes, pas un grand pourcentage de nos besoins, mais elles sont à notre disposition et nous devons

les utiliser au maximum. Je demande qu'on y affecte environ 5 p. 100 des ressources que la nation consacre à l'énergie nucléaire.

En conclusion, je souhaite que le dossier de l'énergie puisse être évoqué en France avec sérieux et sérénité. Les conditions de ce débat n'ont jusqu'alors pas toujours été réunies. Je souhaite qu'elles le soient et que les Français disposent d'une information de meilleure qualité et plus objective. A cet égard, je me félicite de la création récente du conseil de l'information nucléaire. Je souhaite aussi que tous les organismes qui élaborent notre politique de l'énergie — et je pense à la commission « Production d'énergie d'origine nucléaire », P. E. O. N. — soient plus représentatifs des différentes professions concernées et plus pluridisciplinaires qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant.

Je souhaite enfin que le ministre de l'industrie soit soustrait à la prépondérance des entreprises sur lesquelles il doit assurer la tutelle de l'Etat. Mes chers collègues, je vous renvoie sur ce point à la page 35 de mon rapport écrit, où je donne quelques détails. Les abus que j'ai relevés dans mon rapport doivent cesser, et je demande au Gouvernement de prendre les engagements les plus fermes sur ce point.

Cela dit, mes chers collègues, je vous signale que la commission des finances s'est prononcée à l'unanimité sur les orientations que je viens brièvement d'indiquer. Elles a émis plusieurs recommandations que je vous rappellerai pour conclure mon exposé.

La première recommandation concerne le programme nucléaire.

La commission des finances constate à nouveau que le prix de l'électricité d'origine nucléaire continue à croître dans des proportions de nature à remettre en cause les fondements économiques du programme.

Elle s'inquiète à nouveau du montant des ressources financières qui vont devoir être consacrées à ce programme et demande qu'il soit mieux ajusté aux perspectives économiques des prochaines années.

La commission des finances insiste pour que la chaleur produite par les centrales nucléaires — qui représente environ les deux tiers de l'énergie produite — soit utilisée au lieu d'être purement et simplement gaspillée.

La deuxième recommandation a trait à la diversification de nos approvisionnements en énergie.

La commission des finances demande au Gouvernement de mettre en œuvre une diversification plus effective de nos approvisionnements en énergie afin d'accroître notre sécurité en ce domaine essentiel.

Elle souhaite en particulier : une politique d'exploration pétrolière plus active ; la « francisation » complète d'ici à 1982 de la filière nucléaire à eau pressurisée et à uranium enrichi ; une meilleure utilisation de nos propres ressources, notamment grâce à l'équipement de tous les sites hydro-électriques disponibles dans la limite d'un coût global de production, de distribution et de transport sensiblement supérieur au prix de revient moyen du kilowatt-heure distribué à partir des centrales thermiques d'E. D. F., transport et distribution compris, et grâce au développement de la géothermie, de l'énergie solaire et de la pompe à chaleur, les pouvoirs publics y apportant une contribution suffisante pour tenter de parvenir au stade industriel dans un délai de cinq années.

Il a été décidé par la commission que l'expression « tous les sites hydro-électriques disponibles » devait s'entendre de tous les sites qu'il était possible d'équiper en limitant au maximum les atteintes à l'environnement.

La troisième recommandation concerne les économies d'énergie.

La commission des finances recommande un effort accru pour économiser l'énergie. Elle souhaite que l'Agence soit dotée à cette fin de moyens puissants.

Elle invite, encore une fois, les pouvoirs publics à ne pas subventionner la consommation d'énergie.

Enfin, la quatrième recommandation est relative aux conséquences du développement des échanges.

La commission des finances demande au Gouvernement d'étudier, dans chaque secteur sensible, les conséquences, pour notre économie interne, du développement progressif des importations. En retenant diverses hypothèses, on essaiera de dresser un bilan, au point de vue économique et financier comme au point de vue de l'emploi, du remplacement de la production nationale par des produits importés ; on tentera de chiffrer les avantages qui en résultent pour les consommateurs finals ; on n'omettra pas de tenir compte des efforts consacrés par la collectivité pour augmenter les exportations destinées à payer le prix des importations. Des diverses études sectorielles, on s'efforcera de tirer des conclusions plus générales.

Mes chers collègues, compte tenu de ces observations, la commission des finances vous demande d'approuver les crédits du ministère de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

M. le président. La parole est à M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Soustelle précisait l'autre jour à M. de Guiringaud que le temps de parole qui lui était alloué ne lui permettait pas de formuler ce qu'il avait d'agréable à dire et ne lui laissait donc le loisir que d'évoquer les choses désagréables.

Pour ma part, étant dans la même situation que M. Soustelle quant au temps de parole qui m'est imparti, je souhaite tout de même marquer ma satisfaction de constater que l'année qui vient de s'écouler a vu l'aboutissement de quelques dossiers dans un sens qui me paraît positif : concrétisation de la relance charbonnière, et notamment décision de construction d'une nouvelle centrale thermique à Carling et au Havre ; lancement d'un plan de construction de moteurs et de poids lourds sous l'égide de la régie Renault ; restructuration du secteur des engrais sous l'égide de C.D.F.-Chimie. Et il importe de ne pas oublier quelques décisions partielles, mais intéressantes, dans le domaine des économies d'énergie : transformation de l'agence pour les économies d'énergie en établissement public à caractère industriel et commercial ; organisation de la révision des contrats de chauffage, par exemple.

J'ajouterais que, pour ce qui est du domaine de l'industrie, les rapports entre le Parlement et l'exécutif se sont heureusement améliorés.

Cela dit, la commission de la production et des échanges m'a chargé d'appeler votre attention sur un certain nombre de points que je citerai maintenant.

Premièrement, en ce qui concerne le plan Calcul, la commission a adopté un amendement dont nous parlerons ce soir. C'est pourquoi je ne développerai pas ce point dès maintenant.

Deuxièmement, s'agissant de la sidérurgie, les perspectives de nouveaux licenciements ainsi que la situation préoccupante de l'emploi dans les mines de fer de Lorraine ont incité la commission de la production et des échanges à demander que le Parlement soit informé précisément des négociations qui ont eu lieu, et se poursuivent encore, entre les pouvoirs publics, les sidérurgistes et les syndicats.

Troisièmement, la commission a considéré que l'action du comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles — le C. I. A. S. I. — devait être davantage transparent, et elle souhaiterait qu'un compte rendu de ses activités soit fourni au Parlement ainsi qu'une justification de ses choix d'intervention. Par ailleurs, elle considère qu'il est paradoxal que les crédits du C. I. A. S. I. soient inscrits à votre budget et que ce comité reste, en fait, sous la dépendance du ministère des finances.

Quatrièmement, la commission de la production et des échanges, à plusieurs reprises, tant au mois de juin dernier — à propos de l'examen du projet de loi portant sur différents éléments de la politique des économies d'énergie — que lors de l'examen, cette année, des crédits du logement, a eu l'occasion de manifester, comme elle l'avait d'ailleurs fait les années précédentes, sa volonté de voir développer la technique des centrales électrocalogènes.

Il est temps, monsieur le ministre, que ce dossier sorte des cartons et que l'on passe aux réalisations concrètes. Pour ma part, je crois qu'il serait bon de lancer dès à présent la construction d'une centrale électrocalogène. Je propose que ce prototype soit installé sur le site de Cattenom : la densité de la population dans la région, le climat rigoureux et l'importance des installations industrielles actuelles et à venir, voilà trois conditions qui permettent de penser que ce projet dispose des atouts nécessaires à la réussite.

Il est d'autant plus urgent de prendre cette décision qu'il faudra revoir la production d'électricité dans la région parisienne et, pour cela, disposer de la technologie des centrales électrocalogènes. Et, tant que nous n'aurons pas réalisé au moins un prototype et mis en œuvre ses applications pratiques, nous n'aurons aucune expérience en ce domaine.

Cinquièmement, enfin, la commission de la production et des échanges considère que de nouveaux efforts doivent être entrepris dans la présentation budgétaire de certains crédits et de certaines subventions, et je fais ici allusion aux subventions accordées au commissariat à l'énergie atomique et au bureau de recherches géologiques et minières.

Pour le moins, il est nécessaire que la nomenclature budgétaire corresponde aux affectations des dépenses internes de ces deux établissements. Cela est la condition minimale de l'instauration d'un contrôle parlementaire réel.

J'en viens maintenant très brièvement aux problèmes industriels et énergétiques en général. Je les ai traités dans mon rapport écrit, et je ne veux pas y revenir en détail. Je veux simplement résumer mon propos en trois observations.

Voici la première. Notre taux de croissance économique ne me paraît pas, au moins pendant un certain temps, pouvoir atteindre le niveau que nous avons connu depuis vingt ans. Je vois à cela deux raisons : d'une part, une crise économique profonde et générale dont on perçoit mal l'issue ; d'autre part, une faiblesse globale de notre industrie, faiblesse apparue peu à peu et qui se traduit par une propension à importer qui est nettement plus forte, en période de croissance, que notre capacité d'exporter.

Cette première observation marque l'ampleur des efforts à accomplir et amène la deuxième : il faut que ce que l'on a appelé le redéploiement industriel sorte enfin du flou et de la rhétorique des discours ; il importe à la fois que nous nous placions dans des secteurs de production à forte valeur ajoutée et que nous mettions notre industrie à même de satisfaire une demande nationale.

Ces deux conditions sont indispensables pour que nous puissions reprendre notre marche en avant. Il faut pour cela renoncer à une politique d'aide à l'industrie trop horizontale et mettre en place des mécanismes très sélectifs pour nos investissements.

En d'autres termes — et c'est ma troisième observation — notre effort d'investissement doit être « optimisé », pour employer le jargon des économistes, et cela à un moment où, en raison de la crise et de notre perméabilité en matière d'importation, la richesse que nous créons chaque année est moins forte qu'auparavant. Autrement dit, avec moins, il faudra faire plus, c'est-à-dire mieux.

Une telle perspective exige que nos investissements soient consacrés à ce qui est le plus utile à la nation. Cet effort de confrontation entre le rendement des différents investissements possibles doit être permanent et constant. Pour ma part, je ne pourrai jamais avaliser quelque plan sectoriel que ce soit ou quelque processus d'aide si je ne suis pas sûr que le résultat que l'on cherche à obtenir est celui qui correspond le mieux à l'intérêt de la collectivité.

S'agissant du domaine de l'énergie, où les choses paraissent plus claires que dans celui de l'industrie, j'insisterai à nouveau sur la nécessité absolue de faire passer dans les faits le programme d'économies d'énergie que tout le monde s'accorde à trouver nécessaire.

En effet, mes chers collègues, notre principal gisement de pétrole, celui qui n'est plus à trouver, celui qui existe en France et qu'il ne reste plus qu'à mettre en valeur, représente ces 50 millions à 60 millions de tonnes d'équivalent pétrole qui peuvent être économisées à l'horizon 1985, c'est-à-dire demain.

Pour conclure et pour me résumer, je dirai qu'il est urgent de définir un plan industriel réaliste, une politique sélective des investissements qui l'accompagne et sans doute d'accepter des mutations dans le domaine des structures industrielles, faute de quoi nous nous engagerons dans ce que l'on qualifiait, dans les années 50, de « processus anglais », c'est-à-dire dans le *stop and go* et le déclin, et cela sans les ressources de la mer du Nord.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que j'avais à vous présenter au nom de la commission de la production et des échanges, qui, sous réserve de l'amendement dont nous discuterons ce soir, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et du groupe républicain.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. René Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à rendre hommage à MM. les rapporteurs pour le travail qu'ils ont accompli, qui facilitera ma tâche et m'évitera de reprendre les chiffres qu'ils ont cités.

Je ne pense d'ailleurs pas, comme ils l'ont laissé entendre l'un et l'autre, qu'ils attendent de moi aujourd'hui un exposé sur les chiffres. J'ai cru, au contraire, comprendre que le rapporteur de la commission de la production et des échanges souhaitait que le Gouvernement soumette à l'Assemblée un exposé clair de sa politique industrielle et énergétique. C'est ce que je tenterai de faire.

Je les remercie d'autant plus qu'ils ont réservé une partie du court temps de parole dont ils disposaient pour exprimer leur satisfaction, ce à quoi j'ai été très sensible. Le dialogue que

j'essaie d'établir avec le Parlement depuis plusieurs mois a été pour moi très constructif et très formateur. J'ai été très longtemps parlementaire, et j'accueille toujours avec intérêt toutes les suggestions et propositions du Parlement.

Monsieur Schloesing, permettez-moi de vous indiquer, sur le ton de la boutade toutefois, que vous avez dans votre propos consacré un peu moins de temps aux motifs de satisfaction qu'aux critiques. (Sourires.) Vous avez notamment émis quelques remarques sur l'organisation de mon ministère. Eh bien, je puis vous affirmer que, depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai toujours eu affaire à des collaborateurs de grande qualité, toujours prêts à servir l'Etat et à faciliter la mise en œuvre de la politique que je souhaitais mener.

Quand il y a abondance de biens, on peut toujours organiser. Lorsque ce n'est pas le cas, c'est plus difficile. Je me réjouis donc d'avoir pu bénéficier de ce soutien personnel même si, vues de l'extérieur, les structures peuvent parfois paraître lourdes. Peut-être pourrai-je, avec le temps, les rendre plus légères et plus fonctionnelles. Mais il est plus aisé d'améliorer la qualité que de la susciter.

J'ai indiqué, au début de mon propos, que je ne citerai pas de chiffres. J'en évoquerai tout de même deux.

Avec un budget bénéficiant d'une progression globale à peu près comparable à celle du budget de l'Etat, nous avons un choix à faire : mettre l'accent sur les investissements, c'est-à-dire sur les dépenses extraordinaires, les interventions publiques qui traduisent une volonté politique ou bien faire porter l'effort sur les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire moins faire intervenir la politique.

Nous avons décidé de favoriser les investissements. Peut-être les services se plaindront-ils cette année de leur ministre, car les crédits de fonctionnement sont relativement modestes : ils croissent de 7 p. 100 alors que les crédits d'investissement augmentent, eux, de 14 p. 100 environ, ce qui devrait nous fournir quelques moyens pour engager la politique que je souhaite promouvoir.

Mais, avant de parler de politique industrielle, il faut apprécier exactement la situation de la France. C'est d'ailleurs peut-être, hélas ! à cause de l'évolution de cette situation dans le contexte international qu'il importe aujourd'hui de préciser davantage cette politique industrielle, de cerner encore davantage l'événement. Nous sommes en effet de plus en plus dépendants de l'environnement international. Je crains qu'au cours des dernières années, et sans doute du fait des événements politiques, les Français n'aient pas exactement mesuré l'influence, sur l'économie de notre pays, des modifications qui sont intervenues au niveau international.

À la fin de 1973, la France a été confrontée à des transferts très importants. Elle est désormais le pays de l'Ouest le plus dépendant de l'extérieur. Nos importations de matières premières et d'énergie ont quadruplé en valeur et nous coûtent en 1977 soixante-dix milliards de francs de plus qu'en 1973. Cet état de choses ne pouvait pas ne pas entraîner des difficultés majeures pour notre industrie. Comme, dans l'ensemble, jusqu'en 1977, les rémunérations et les revenus n'avaient subi aucune érosion et avaient même parfois continué à progresser comme par le passé, il fallait bien que le contrecoup s'en fit sentir quelque part. C'est malheureusement le tissu financier des entreprises qui en a pâti.

Les entreprises se sont trouvées prises entre deux feux : d'une part, la pression des prix découlant de la hausse des importations d'énergie et de matières premières et de celle des rémunérations ; d'autre part, la pression exercée par le contrôle des prix sur les prix de vente, ce qui n'a pas permis aux entreprises de dégager le *cash flow* qui leur est nécessaire.

Parallèlement, les énormes transferts de fonds que nous avons été obligés de concéder facilitent naturellement la création à l'étranger d'outils industriels dans un monde qui n'est pas encore soumis aux mêmes contraintes que le nôtre puisque son accession récente à l'industrialisation ne s'est pas accompagnée de progrès dans le domaine social et dans celui des rémunérations. Non seulement la capacité industrielle de notre pays s'est affaiblie, mais nous avons en même temps participé à la création d'un outil industriel relativement bon — tout outil neuf est en général productif — dans des conditions de formation des prix tout à fait différentes de celles que nous connaissons.

Après deux ou trois ans, une situation nouvelle s'est ainsi créée qui provoque de grandes difficultés dans notre industrie et que nous constatons maintenant.

Il était certainement difficile, pendant ces trois ou quatre années, de faire comprendre aux Français cette nouvelle situation, et cette période ne pouvait probablement se dérouler autrement. Mais il est nécessaire, maintenant, d'élaborer une nouvelle politique industrielle tenant compte de tous ces éléments nouveaux.

J'en viens donc, pour répondre à votre attente, mesdames, messieurs, à cette nouvelle politique industrielle.

Que doit-elle apporter à l'économie de notre pays ?

D'abord, le rééquilibrage de notre balance commerciale.

En effet, cette balance commerciale a connu en 1976 une dérive importante qui n'a été que partiellement réduite ; malgré un dernier trimestre relativement satisfaisant, le déficit se situera aux environs de 14 à 15 milliards de francs. Cette situation n'est pas bonne pour la valeur de notre monnaie. En outre, le rétablissement de l'équilibre de notre balance commerciale ne peut provenir que d'une augmentation de notre production intérieure brute. Or cette progression ne sera en 1977 que de 3 p. 100. Et tous les experts s'accordent à dire que, jusqu'à 4 p. 100 ou 4,5 p. 100, il n'y a pratiquement pas de création d'emplois dans l'industrie, ce qui constitue un motif supplémentaire de préoccupation.

Si donc la politique industrielle doit répondre au souci de maintenir l'emploi dans cette conjoncture un peu déprimée que nous connaissons, il faut cependant voir que nous pourrions le faire qu'en améliorant notre balance commerciale, c'est-à-dire en augmentant notre production intérieure brute et nos exportations et, en même temps, en répartissant mieux l'activité industrielle sur le territoire.

A cet égard, il convient de dire aux Français — car si nous ne le faisons pas nous risquons de fausser le problème et de ne pas leur faire apparaître les éléments essentiels — que nous devons avoir le courage de déplacer parfois certaines entreprises qui sont actuellement installées dans des régions suréquipées où, souvent, l'équilibre entre l'offre et la demande d'emplois a été très largement rompu, ce qui a nécessité pendant un temps — et cela a été heureux pour notre économie — un apport massif de main-d'œuvre étrangère. Dans l'avenir, il nous faudra veiller à créer des emplois dans des régions où la main-d'œuvre nationale est disponible et les réclame.

Cette opération de longue haleine sera difficile, mais elle permettra de peser dans une certaine mesure sur la formation des prix, d'autant qu'à terme l'excès de concentration provoque certainement l'inflation et diminue notre compétitivité internationale.

Ce sont là des objectifs extrêmement ambitieux. Pour les atteindre, notre politique industrielle devra comporter obligatoirement une part de volontarisme.

Au cours des prochaines semaines, à l'occasion de la réunion d'un comité interministériel, je proposerai plusieurs objectifs pour notre politique industrielle, mais ils ne pourront être retenus et atteints que si les premiers objectifs du plan Barre sont eux-mêmes en voie d'être réalisés.

S'agissant des prix industriels, en particulier, une certaine satisfaction a pu être enregistrée en 1977. Le Premier ministre a eu l'occasion à cette tribune de procéder à la ventilation des trois éléments de l'indice des prix : les prix industriels auront sans doute connu en 1977 une progression qui, d'après les éléments connus à la fin du mois de septembre, atteindra 7 p. 100 à la fin de l'année ; la progression des prix des services sera sans doute de l'ordre de 9 ou 9,5 p. 100 ; celle des prix alimentaires sera supérieure à ces taux, ainsi que vous le savez.

Certains expliqueront ce bon résultat sur les prix industriels par la baisse de la T.V.A. qui est intervenue sur un certain nombre d'articles. Or les prix industriels ont subi, entre le 15 septembre et le 31 décembre 1976, un blocage de trois mois et demi, ce qui n'est pas rien, dont les répercussions se sont fait sentir en 1977.

Nous pouvons donc affirmer que les résultats relatifs aux prix industriels sont bons. Et c'est essentiel, car la compétitivité de notre pays sur le plan international dépend en grande partie du niveau de ces prix industriels. Avant d'envisager d'autres mesures, il était nécessaire d'atteindre ce premier objectif du plan Barre ; il me semble que c'est fait aujourd'hui.

Il fallait aussi atteindre un autre objectif : la maîtrise de l'évolution de la masse monétaire.

Nous avions accepté avec un peu de laxisme — et le rapporteur général de la commission des finances a souvent condamné cette pratique — une évolution de la masse monétaire beaucoup plus rapide que l'augmentation de la richesse nationale. Bien entendu, c'était une condition idéale pour provoquer l'inflation et, souvent, pour fausser la gestion des entreprises. En effet, la plupart de celles-ci, en raison de l'affaissement de leurs revenus, mais aussi en « camouflant » cette réalité, avaient trop facilement recours à l'emprunt.

L'examen de l'évolution des bilans des sociétés fait d'ailleurs apparaître que la part des frais financiers a beaucoup augmenté ; en effet, ce laxisme accepté dans l'évolution de la masse monétaire ouvrait aux entreprises de larges possibilités d'emprunt, dont le poids se répercutait sur la formation des prix.

Sur ce plan également, l'opération d'assainissement entreprise par le Premier ministre a parfaitement réussi. Nous sommes arrivés, en 1977, à une maîtrise de la masse monétaire telle qu'elle évolue à peu près parallèlement à celle des prix et à celle de la productivité.

Ces conditions étant réunies, la balance commerciale s'étant améliorée, encore qu'elle ne soit pas satisfaisante, nous pouvons maintenant envisager de prendre de nouvelles mesures. Je vais donc vous brosser le tableau de ce que pourrait être, dans les prochains mois, la politique industrielle du Gouvernement.

Il faut d'abord rétablir des conditions favorables à l'environnement industriel. Trois facteurs me paraissent essentiels : la restauration de la capacité de financement de l'industrie, le développement de l'innovation technologique et de la recherche industrielle, la surveillance de la concurrence internationale.

Je traiterai rapidement ces trois points.

D'abord, restaurer la capacité de financement des entreprises : dans une économie de concurrence comme la nôtre, l'efficacité d'une politique industrielle passe, je le crois profondément, par la liberté des prix.

Cette liberté des prix est indispensable — c'est la pierre d'achoppement — à toute politique industrielle. Mais, bien entendu, on ne peut l'envisager que lorsque les objectifs généraux que j'ai évoqués tout à l'heure commencent à être atteints. En effet, dans une période de très forte inflation des prix industriels, faire ce saut est toujours assez délicat pour un gouvernement.

J'envisage d'ailleurs, au cours de la réunion de ce prochain comité interministériel, de proposer des mesures de transition, car il est difficile d'en venir du jour au lendemain à cette totale liberté des prix. Mais avec un programme bien étalé dans le temps, en commençant à l'instaurer pour les produits les plus exposés à la concurrence internationale — et ils sont nombreux en France — nous pouvons l'atteindre assez rapidement. C'est, à mon avis, la condition *sine qua non* d'une politique active de l'industrie, qui doit retrouver son profit dans un cadre concurrentiel très dynamique.

M. Pierre Mauger. Ce serait une excellente mesure !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. On peut d'ailleurs constater que les circuits de financement ont, depuis quelques années, privilégié d'autres secteurs que l'industrie.

Notre système financier et fiscal a favorisé, par diverses dispositions, tel ou tel investissement, et l'épargne traditionnelle s'est détournée de l'industrie. Cette politique en valait bien une autre, mais elle ne correspond plus aujourd'hui tout à fait à la réalité.

Si, au cours des prochaines années, nous n'accordons pas la priorité absolue au financement de notre industrie, compte tenu de la situation que j'ai décrite au début de mon propos, nous rencontrerons de sérieuses difficultés à conserver notre compétitivité industrielle ; et si nous ne la gardions pas, notre pays verrait progressivement son rôle s'affaiblir dans le monde, avec toutes les conséquences qui en résulteraient pour sa monnaie.

Les choix que nous avons faits à une certaine époque pour les circuits financiers, guidés en cela par une autre situation, doivent, aujourd'hui, être progressivement remis en cause afin que ces circuits traditionnels de l'argent se dirigent davantage vers l'industrie et que les entreprises retrouvent des fonds propres correspondant au moins à leur chiffre d'affaires ; car la plupart des bilans montrent que très souvent ces fonds propres sont insignifiants par rapport au chiffre d'affaires et aux résultats.

Pour que les entreprises reconstituent leurs fonds propres, elles doivent naturellement redevenir rentables ; mais il convient aussi que la concurrence sur le marché financier soit atténuée en faveur de l'industrie. A cet égard, des décisions fiscales, qui ne sont pas de la responsabilité du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, doivent être prises rapidement afin que les emprunts ne continuent pas à alourdir anormalement le fonctionnement des entreprises, sinon nous n'aurons aucune chance de réussir une politique industrielle active.

Ces deux conditions sont tout à fait nécessaires : d'une part, liberté des prix ; d'autre part, modification des circuits financiers traditionnels pour alléger la concurrence sur le marché de l'argent et aider très largement au financement de ces entreprises.

M. Bertrand Denis et M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Très bien !

M. Pierre Mauger. On vous y aidera.

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Il convient également de développer la recherche technologique et la diffusion de la connaissance.

Je me suis en effet rendu compte, notamment depuis que je suis au Gouvernement, combien la rétention des connaissances était marquée dans notre industrie. Or nous n'aurons aucune chance, dans cette société concurrentielle, si telle ou telle branche d'industrie, à l'intérieur même de notre pays, continue à pratiquer une rétention de son acquis, à ne pas le diffuser aux branches voisines.

Qui plus est, les pays développés, qui subissent maintenant le même prélevement sur leurs importations de produits énergétiques et de matières premières, n'auront aucune chance s'ils n'additionnent pas leurs connaissances pour gagner du temps, pour conserver un avantage technologique sur les pays qui accèdent à la richesse. Ils doivent, à cet effet, développer chez eux la formation professionnelle et exercer leur imagination.

C'est pourquoi nous étouffons les structures des services régionaux du ministère afin qu'ils puissent servir de relais à la diffusion des connaissances et de l'innovation. Cette action est fondamentale, car de nombreuses petites entreprises, fabriquant des produits analogues et qui auraient pu accumuler leurs expériences, ont pris progressivement du retard par rapport à la concurrence étrangère.

C'est également dans cet esprit, à la suite de la modification des structures du ministère de l'industrie — la recherche étant confiée à un secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre — que nous avons récemment obtenu, car le Premier ministre est conscient de l'importance de ce problème, le rattachement du délégué à la recherche industrielle et technologique au ministère de l'industrie. Il fallait en effet donner toute sa place à l'innovation et à la recherche industrielle.

Enfin — et, sur ce troisième point, je rejoindrai sans doute certaines des préoccupations exprimées — il faut surveiller les conditions de la concurrence internationale.

Bien entendu, nous sommes hostiles à toute velléité de retour au protectionnisme, qui serait un drame pour la France ; un ouvrier sur quatre, en effet, travaille pour l'exportation. Lorsque nous achetons pour cent milliards de francs de matières premières ou d'énergie, indispensables au fonctionnement de notre économie, et que notre balance commerciale n'affiche qu'un déficit de quinze milliards de francs, cela signifie que nous avons réussi à vendre pour quatre-vingt-cinq milliards de plus de produits alimentaires ou de valeur ajoutée. Le retour au protectionnisme mettrait donc immédiatement en difficulté le pays tout entier, en particulier nombre de nos entreprises dans des secteurs sensibles, tel celui du textile dont se préoccupe notamment mon collègue et ami M. Rufenacht.

Les mesures que nous avons prises, et qui avaient été souhaitées par le Parlement, pour assurer de bonnes conditions de la concurrence internationale ont récemment soulevé quelques difficultés avec des pays comme le Maroc et la Tunisie, avec lesquels notre balance commerciale est excédentaire de trois milliards de francs. Ces pays, parce que nous voulions freiner leurs exportations de produits textiles en France, nous ont rétorqué que nous ne serions plus leur fournisseur privilégié.

Cela dit, je répète que notre industrie ne pourra pas résister, surtout dans cette conversion à moyen terme que vous évoquiez, monsieur Julien Schwartz, si nous ne surveillons pas, dans une première étape, tout ce qui pourrait être anormalement agressif de la part de l'étranger.

Chaque fois que les conditions sont égales pour les autres pays comme le nôtre, c'est à nous de nous adapter pour être compétitifs. Mais chaque fois que le jeu de la concurrence n'est pas respecté, soit parce qu'un pays pratique le dumping, soit parce que nous acceptons momentanément des mesures particulières dans tel ou tel domaine, nous devons nous montrer extrêmement sévères.

Je pourrais citer des exemples des mesures de rétorsion à l'égard de certains de nos produits. Nous sommes parfois conciliants et même un peu naïfs, s'agissant des normes à respecter ; certains pays, en revanche, n'hésitent pas, parce que nous acceptons des normes peu dissuasives, à introduire leurs produits sur notre territoire, mais ils ne nous rendent pas toujours la pareille et imposent à nos produits des normes beaucoup plus draconiennes qui pénalisent nos industriels.

C'est cela que j'appelle la « surveillance de la concurrence internationale ». A conditions égales, il n'est pas question de remettre en cause la transparence de nos frontières, qui est pour notre pays un facteur de développement, mais il n'est pas question non plus de laisser sacrifier certains pans de notre économie si les choses ne se passaient pas aussi clairement que je le souhaite.

Après avoir parlé du rétablissement de cet environnement industriel sans lequel aucune autre réforme n'est possible, je voudrais évoquer les réformes de structures ou tout au moins les appuis sectoriels qu'on peut apporter à l'industrie.

Au cours des dernières années, il est indéniable que la plus grande part des recettes de notre balance commerciale a été assurée par les très grandes entreprises, et nous nous en féli-

citons, car celles-ci possèdent à la fois l'assise financière et la connaissance technologique qui font dans bien des domaines, la qualité des produits français.

Mais parallèlement, il est, je crois, possible de promouvoir un développement beaucoup plus rapide des petites et moyennes entreprises, non seulement par des aides à l'investissement, mais aussi par des aides à l'exportation. Car pour accompagner l'effort considérable d'exportation accompli par les grandes entreprises, il faut maintenant tisser tout un réseau de petites et moyennes entreprises, lesquelles sont souvent, sur le plan de la technologie, d'un niveau comparable à leurs homologues étrangères, mais ne sont pas toujours orientées vers l'exportation, faute de moyens.

Une petite entreprise dont le chiffre d'affaires se monte à 30, 50, voire 100 millions de francs, peut difficilement créer son propre réseau de distribution à l'étranger. Aussi mon collègue M. Rossi, ministre du commerce extérieur — aidé en cela par l'Institut de développement industriel — recherche-t-il actuellement le moyen de mettre en place des supports commerciaux pour ces petites et moyennes entreprises, car une politique industrielle ne peut, je crois, être totalement fiable que si l'on favorise la commercialisation de nos produits.

Je crois également que notre société recherche de plus en plus les entreprises à taille humaine, dans lesquelles les unités de production ne sont pas totalement anonymes et que certaines théories qui ont pu avoir cours à une certaine époque, sont moins valables aujourd'hui.

La productivité des entreprises à taille humaine est en réalité égale, voire supérieure, à la productivité de très grandes entreprises. Bien entendu, les deux types d'entreprises sont nécessaires mais je crois qu'au cours des prochaines années, un effort particulier devra être consenti en faveur des petites et moyennes entreprises. Il faut parfois les « révéler » à elles-mêmes, car elles ne sont pas toujours conscientes de la qualité qu'elles représentent sur l'échiquier international et il leur arrive de laisser échapper des marchés extérieurs qu'elles auraient pu obtenir dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la qualité de ce tissu de petites et moyennes entreprises me paraît passer également par un certain renouvellement, par la création de nouvelles entreprises. Dans cette optique nous avons voulu, cette année, tenter une expérience, qui a pu être contestée par certains, en donnant des responsabilités nouvelles aux établissements publics régionaux dans le domaine de la création d'entreprises. Pour être assez modeste cette mesure n'en rapprocherait pas moins la décision de l'entrepreneur et permettrait de renouveler le tissu industriel. J'attends beaucoup, en 1978 et en 1979, de cette initiative.

Dès la publication de la loi, en juillet 1977, certains établissements publics régionaux ont pris des mesures en ce sens dont les effets commencent à se faire sentir.

Nous devons tout faire pour satisfaire l'aspiration des Français à créer des entreprises de taille humaine. Pour autant, nous ne méconnaissions pas la qualité des grandes entreprises qui ont déjà démontré leurs capacités d'exporter.

Je voudrais maintenant aborder, après M. Schwartz, la politique sectorielle.

D'une manière un peu simpliste, je classerai les entreprises en trois catégories.

Certaines, les plus nombreuses, ont atteint une dimension internationale et occupent une part respectable du marché européen ou mondial ; elle n'ont besoin que de fonds propres et surtout d'une certaine liberté des prix permettant la modulation entre les différents produits.

D'autres entreprises, souvent très « performantes », ont beaucoup de mal à franchir le seuil de la compétitivité internationale, faute de ressources. Dans certains secteurs, dont la balance commerciale est déficitaire, les pouvoirs publics auraient intérêt à aider ces entreprises à atteindre un meilleur niveau d'exportation. Je vous donnerai dans quelques instants des exemples qui vous montreront qu'avec peu de choses on peut parfois modifier considérablement l'équilibre commercial d'une profession.

Enfin, dans certains secteurs touchés de plein fouet par la redistribution de la richesse mondiale, il faudra que l'Etat-intervienne, parfois assez massivement, pour freiner la fermeture des entreprises et les aider à choisir des créneaux beaucoup plus compétitifs.

Je vais vous citer maintenant quelques exemples de nos actions qui, sans être très spectaculaires, sont de nature à nous donner quelques satisfactions.

Dans le secteur de la péri-informatique, nous avons lancé, dans le cadre d'un comité économique, un plan qui a abouti dès maintenant à la conclusion de six contrats de croissance. Pour réduire le lourd déficit commercial de ce secteur — de l'ordre de 1,5 milliard de francs — il faudra du temps, mais si cette opération réussit, nous pouvons espérer parvenir à l'équilibre en 1981 ou 1982, ce qui serait déjà une performance tout à fait acceptable.

Visitant il y a un mois le Sicob, j'ai eu la satisfaction de constater que la plupart des chefs d'entreprise qui avaient bénéficié des contrats de croissance venaient féliciter le Premier ministre de cette initiative qui leur donne l'obligation de réaliser un chiffre d'affaires supérieur et d'obtenir de meilleurs résultats à l'exportation.

Nous avons également consenti un effort tout particulier en faveur de l'instrumentation scientifique et médicale, secteur où nous sommes malheureusement très peu présents. Dans les hôpitaux ou les laboratoires, on a trop tendance à acheter étranger, mais il est vrai que les offres françaises sont assez rares.

L'industrie pharmaceutique avait subi, au cours des dernières années un blocage presque intégral de ses prix. Elle tirait toutefois avantage du fait qu'avec des produits nouveaux, elle pouvait obtenir des prix nouveaux, mais c'était, à notre avis, une mauvaise politique. Nous avons obtenu un certain déblocage. L'industrie de la pharmacie, qui pourrait être très exportatrice, envisage — j'en ai eu la confirmation la semaine dernière — de réaliser des investissements substantiels, ce qui contribuera à améliorer notre balance commerciale.

J'ai demandé à l'industrie de l'ameublement de consentir des efforts car je trouve tout à fait inadmissible, compte tenu de la qualité de nos ouvriers et du renom du goût français, que l'industrie de l'ameublement enregistre un déficit commercial de 1,8 milliard de francs, soit 30 à 35 p. 100 de son chiffre d'affaires. Peu de gens — et j'insiste souvent sur ce point — savent que cette industrie possède tous les atouts pour être équilibrée, mais, sans doute parce qu'elle est composée d'une multitude de petites entreprises, elle n'a pas su résister à la concurrence étrangère, en provenance notamment de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie et de l'Angleterre.

Nous incitons la profession à s'organiser grâce aux contrats de croissance qui fixent des objectifs pour le chiffre d'affaires et pour l'exportation. Pour parvenir à équilibrer la balance commerciale en quatre années, ce secteur devra résorber annuellement une part du déficit estimée à 500 millions. Je pense que les dirigeants d'entreprise sont suffisamment qualifiés pour atteindre ce résultat.

L'industrie du poids lourd, qu'a évoquée M. Schwartz, constitue un autre sujet de préoccupation.

Sur le plan international, dix groupes seulement se consacrent à la fabrication des poids lourds. Notre part sur le marché mondial est si faible — environ 1 p. 100 — que si nous n'y prenons garde, nous perdrons également, à terme, le marché national. Or cette situation est anormale, par comparaison avec nos performances dans le domaine de l'automobile.

Après le regroupement entre Saviem et Berliet, qui a abouti à la création de Renault véhicules industriels, nous allons investir dans ce secteur environ sept milliards de francs. Le Gouvernement a accepté une augmentation du capital de la Régie qui atteindra 1 400 millions de francs quand le programme sera terminé.

Nous sommes également trop dépendants de l'étranger pour les moteurs des poids lourds.

Il est donc indispensable que la France se dote d'une véritable industrie du poids lourd et d'une industrie du moteur. Cette diversification de nos tâches nous permettra d'ailleurs de venir au secours de certaines régions qui ont subi les conséquences de l'évolution de l'industrie de la mécanique et de fournir du travail à des ouvriers au chômage.

L'opération est bien engagée et, dès 1980 ou 1981, l'industrie du poids lourd devrait figurer en meilleure position sur l'échiquier international.

Nous avons également réalisé une expérience dans le domaine des circuits intégrés. C'est une technique très difficile à maîtriser, car elle évolue très vite. Pour rattraper notre retard sur les Américains, nous allons mettre en œuvre un programme de 600 millions de francs étalé sur cinq ans. Cet effort n'est pas ridicule si on le compare à celui que consent par exemple le Japon, qui dépensera environ un milliard de francs pendant la même période. Je souhaite, par ailleurs, que certains fabricants de circuits intégrés puissent contracter des accords avec des sociétés étrangères afin de rattraper leur retard ou d'échanger des connaissances. Sauf imprévu, nous devrions, là aussi, réussir.

Sans vanter les mérites du ministère de l'industrie, dont l'un des rapporteurs a indiqué qu'il était, à son avis, mal organisé, je crois pouvoir dire que nous avons agi efficacement au cours des derniers mois.

Dans un autre domaine, les fabricants d'engrais, publics et privés, se sont livrés une guerre à outrance au cours de l'année 1976, guerre dont les effets, joints à ceux de la sécheresse et aux actions des importateurs, ont entraîné une diminution de 10 p. 100 du chiffre d'affaires de ce secteur.

J'ai eu la chance de pouvoir dès le début regrouper les fabrications des entreprises publiques EMC — entreprise minière et chimique — et CDF-Chimie. J'espère que malgré l'amendement présenté par M. Flantier, nous pourrions maintenir l'augmentation de capital de cette dernière société.

Dès cette année, nous avons la certitude que les résultats de l'industrie de l'engrais vont s'améliorer. Certes je ne prétends pas que cette amélioration tienne uniquement à notre action de restructuration, mais certaines entreprises — je ne parle pas de celles qui ont subi des pertes trop lourdes — pourront présenter des bilans bénéficiaires.

Nous nous attachons actuellement à réaliser la même opération pour le secteur privé des engrais, car nous n'avons pas l'intention de laisser absorber telle ou telle entreprise française par un gros concurrent étranger. C'est pourquoi nous recherchons avec acharnement une solution française à ce problème. J'espère qu'au cours des prochaines semaines, je serai en mesure de vous annoncer que des progrès substantiels ont été réalisés dans le secteur privé.

J'estime que si l'industrie des engrais comprenait essentiellement un important groupe public et une ou deux grandes entreprises privées, elle pourrait sortir du marasme dans lequel elle s'est enlisée en 1976.

Nous travaillons également beaucoup dans le domaine de l'industrie papetière. Nos ressources forestières sont considérables et nos capacités techniques développées; pourtant ce secteur a connu un déficit de l'ordre de 3,2 milliards de francs en 1976. Cette situation, qui peut s'expliquer par un manque d'investissement et un défaut de rentabilité est préoccupante pour l'avenir.

Les orientations de la politique papetière ont été définies il y a trois mois lors d'un comité économique qui s'est réuni à l'hôtel Matignon, mais ces objectifs se heurtent à trop d'intérêts contradictoires pour être facilement atteints, les industriels qui gagnent de l'argent se sentant moins concernés que ceux qui n'en gagnent pas.

Dans les prochaines semaines, nous dégagerons, avec l'aide du F. D. E. S. une première tranche d'investissements s'élevant à 1,5 milliard de francs.

Il ne s'agit, bien entendu, que d'une première étape, l'objectif que nous nous sommes fixé étant de l'ordre de quatre milliards de francs répartis sur les quatre prochaines années. Nous devrions ainsi équilibrer notre balance commerciale en 1980 ou en 1981.

Bien qu'il soit difficile pour le ministère de l'industrie de trouver des opérateurs, nous sommes à peu près assurés de mener à bien cette première étape.

En ce qui concerne CIL-Honeywell Buil, qui constitue un sujet d'interrogation permanent pour le Parlement, l'opération se déroule de façon satisfaisante. Les premiers résultats connus pour 1976 et 1977 sont conformes aux prévisions: grâce à une subvention de l'Etat, l'exercice a été largement bénéficiaire et des commandes publiques ont été réalisées. J'espère, monsieur Schwartz, que le bilan sera le même en 1978, mais je n'en suis pas encore sûr. Nous aurons cependant l'occasion de revenir sur ce point à propos de votre amendement, et je souhaite que nous nous entendions.

Il ne faut pas pour autant — et mon tempérament ne m'y porte pas — crier victoire.

Des problèmes subsistent mais, grâce à l'action de ses bons administrateurs et de son excellent président, cette société devrait, si elle fait preuve d'agressivité commerciale, progresser tant dans le secteur public que dans le secteur privé et réaliser à peu près les objectifs que nous nous sommes fixés. Pour l'instant, disons que la machine est sur les rails.

Quant à la machine-outil, un comité a aussi fixé des orientations. M. Rufenacht beaucoup plus que moi, s'est occupé de cette affaire. Les orientations qui ont été définies n'ont pas encore trouvé leur concrétisation parce que la France ne dispose pas, il faut le reconnaître, d'une structure suffisamment forte.

Nos machines sont très bonnes, mais il est nécessaire d'améliorer dans les prochains mois notre appareil de production. Nous nous y employons.

Pour l'instant, les perspectives dans le domaine de l'exportation sont plutôt meilleures. Les récentes foires qui ont eu lieu à l'Est nous ont apporté de nombreuses commandes. Malheureusement, vous le savez, le marché national, comme le marché européen d'ailleurs, est très déprimé. En effet, notre effort en faveur de la machine-outil, coïncide avec une stagnation de l'investissement. Cette situation ne nous échappe pas et M. Rufenacht s'efforcera de présenter de nouvelles propositions dans les prochaines semaines.

Dernier aspect de cette politique industrielle qui, vous le voyez, n'est pas inexistante: les secteurs à convertir ou à spécialiser. Tous les secteurs dont j'ai traité jusqu'à présent sont des secteurs qui ont subi les conséquences de l'érosion monétaire, qui ont rencontré certaines difficultés passagères ou qui ont été frappés pendant trop longtemps par un blocage des

prix. Mais ils sont tous, par essence, compétitifs et sont tout à fait capables de reprendre leur place sur l'échiquier international. Il en est d'autres malheureusement comme, par exemple, l'industrie textile qui, par suite des nouvelles conditions internationales, connaissent actuellement de très graves difficultés. Vous le savez, à l'initiative du secrétaire d'Etat, M. Rufenacht, et de M. Rossi, ministre du commerce extérieur, plusieurs mesures ont été prises qui, dans un premier temps, n'ont pas donné tout à fait satisfaction à la Commission de Bruxelles. Elles ont cependant permis à nos industries du textile de souffler, car les contingents octroyés à chaque pays exportateur vers la France pour le deuxième semestre ont été sans commune mesure avec ceux du premier semestre. La Commission de Bruxelles, après avoir protesté, a reconnu que la France, comme d'autres pays, pouvait éprouver certaines difficultés.

Actuellement, un accord bilatéral est en cours de négociation. Une enveloppe globale a été fixée, et les importations, en 1978, devraient être supérieures d'environ 10 p. 100 à ce qu'elles étaient en 1976, avec peut-être des règles plus strictes pour les pays avec lesquels notre commerce n'est pas très large.

Mais cela ne signifie pas que, pour autant, la solution à nos problèmes soit trouvée. Il s'agit là d'une solution d'attente, et nous étudions actuellement la possibilité de convertir certaines entreprises et de les aider à se spécialiser dans d'autres domaines. Il faut savoir que, en 1977, contrairement à ce qu'on a pu affirmer, l'industrie du textile sera encore légèrement en suréquilibre. Cela signifie que certains secteurs de cette industrie conservent tout leur intérêt. Ainsi, je sais que plusieurs expériences sont en train de réussir sur le territoire américain.

Notre rôle est donc d'accompagner cette conversion et de la soutenir financièrement.

On a beaucoup parlé de la sidérurgie, et il ne me sera pas nécessaire de développer longuement ce point, d'autant que je voudrais également aborder la politique énergétique. Ce secteur constitue pour nous un souci permanent, et il ne faut pas croire que tout ce qui a pu être fait jusqu'à présent met un terme à nos préoccupations ?

Quel était le problème ?

Un certain nombre de compressions d'effectifs et de réductions de production, qui n'avaient sans doute pas été réalisées à temps, ont dû l'être en 1977. Nous y avons fait face par des actions de caractère social et en favorisant les créations d'emplois dans d'autres branches. Même si elles ne sont pas immédiatement effectives, ces créations d'emplois ont été décidées, et j'espère qu'elles apporteront quelques satisfactions aux Lorrains.

Mais notre principal souci vient de la concurrence internationale qui n'est pas toujours aussi juste que nous le souhaiterions. Lundi prochain, à la demande du Gouvernement français, se réunira à Bruxelles un conseil des ministres chargés de la sidérurgie dans les Etats membres de la Communauté pour examiner la consolidation du plan de sauvegarde déjà mis en place. Le problème posé par la concurrence y sera donc étudié.

M. Henri Ferretti. Il faudra être ferme !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Certains secteurs ont été plus particulièrement menacés par les Italiens, mais un semi-accord est intervenu au cours des dernières semaines. Malheureusement, les prix d'orientation recommandés ne sont pas toujours appliqués, ce qui, bien entendu, gêne le rééquilibrage de notre industrie sidérurgique.

De plus, le plan prévu pour la sidérurgie était fondé sur l'espérance d'une certaine reprise et d'un développement du P.N.P. un peu supérieur à celui que nous atteindrons en 1977. Le marché est encore déprimé, et les commandes que nous espérons pour la fin de l'année sont moins élevées que prévu. Ce sujet reste donc d'actualité. Le Gouvernement n'a en rien relâché sa surveillance. En déléguant un chef de mission de contrôle dans les instances patronales de la sidérurgie, il fait, au contraire, preuve d'une grande vigilance dans cette affaire. Mais la reconversion de cette industrie n'a pas encore été menée à son terme.

Depuis le mois de janvier, les mesures prises ont permis incontestablement d'améliorer la situation. La création d'unités de production d'automobiles dans la région la plus touchée apportera la diversification nécessaire et permettra de rendre l'espoir à des milliers de travailleurs qui éprouvaient de l'inquiétude pour leur emploi.

J'en viens maintenant à l'examen de la situation des trois grands organismes placés sous la tutelle du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat : le C.N.E.S., le C.N.E.X.O. et le C.E.A.

Le centre national d'études spatiales dispose cette année d'un budget relativement satisfaisant. Les crédits originaux de mon ministère s'élèveront en 1978 à 1 118 millions de francs. Il bénéficiera en outre de dotations provenant d'autres ministères.

Par ailleurs, vous connaissez, mesdames, messieurs les députés, les importantes dispositions qui viennent d'être prises en sa faveur.

Les organismes nationaux ont pour mission d'assurer à la politique industrielle de la France une certaine pérennité par les efforts qu'ils accomplissent dans le domaine de la recherche. Je crois que le C.N.E.S. se situe tout à fait dans cette ligne.

Une partie des initiatives françaises trouve place dans une agence européenne qui va être chargée de construire les lanceurs Ariane. Quelques problèmes restent à régler avec nos partenaires allemands, mais ils le seront dans les jours prochains. Nous avons pris la décision de réaliser six lanceurs Ariane afin d'être, à l'avenir, moins dépendants des Américains ou des Russes pour lancer les satellites européens ou français. En effet, lorsqu'on lance un satellite avec le lanceur d'un autre pays, la plupart du temps, certaines restrictions sont imposées à l'utilisation du satellite, ce qui est tout de même gênant.

Nous avons également décidé, dans le cadre de l'agence spatiale, la construction de satellites européens pour les télécommunications et la télévision directe. Tout récemment, nous avons décidé la construction d'un satellite d'observation de la Terre qui nous apportera sans nul doute des connaissances beaucoup plus étendues sur la géologie de notre territoire, qu'il s'agisse de la métropole ou des départements d'outre-mer.

Ce sont là des investissements, puisqu'il s'agit, en quelque sorte, de garantir au C.N.E.S., pour les cinq prochaines années, des ressources de l'ordre de 1 300 millions de francs constants. Le satellite d'observation coûtera environ 800 millions de francs, mais il est vraisemblable que d'autres ministères intéressés par la connaissance de la Terre apporteront leur concours. Il n'est pas impossible non plus que des pays étrangers s'intéressent à ce satellite et demandent à coopérer avec nous. Quant aux lanceurs Ariane, ils coûteront entre 150 et 180 millions de francs et seront financés pratiquement pour moitié par la France.

Je crois que nous avons ainsi défini une politique spatiale à la fois courageuse et ambitieuse qui nous apportera des connaissances considérables et qui permettra de donner du travail à des chercheurs de très grande qualité.

J'ajoute que cette politique n'est pas sans conséquences sur certains marchés étrangers. C'est ainsi que la réalisation du métro de Caracas a été confiée à une société française qui travaille sur les satellites.

Cette politique spatiale ambitieuse doit maintenant être consolidée, et je crois pouvoir dire que la décision prise récemment par le conseil des ministres a satisfait les responsables du C.N.E.S.

La mission du centre national d'exploitation des océans est d'explorer les fonds pour en déceler les richesses minéralogiques en étudiant le développement de la faune — des expériences extrêmement intéressantes ont eu lieu en ce domaine — et, plus généralement, de préparer l'exploitation des richesses de la mer dont nous aurons certainement besoin dans les années qui viennent. La mer, en effet, constitue un réservoir extraordinaire, propre à assurer la survie des terriens. Nous risquons vous le savez, d'épuiser bientôt les réserves de certaines matières premières. Mais lorsque certaines sources d'énergies seront tarries, la mer prendra le relais.

Les crédits du C.N.E.X.O. seront, en 1978, un peu inférieurs à ce que j'aurais souhaité. Mais cela pourra, dans le cadre de la définition d'une politique de la mer, être rectifié en cours d'année en fixant de nouvelles missions à cet organisme.

Je précise que la France se situe à l'avant-garde en ce qui concerne l'exploitation des fonds marins. Ainsi, en collaboration avec la Comex, il a été possible, pour la première fois au monde, de faire travailler des plongeurs à une profondeur de 500 mètres. Grâce à cette performance, 15 p. 100 de plus des fonds marins deviennent exploitables. En effet, jusqu'à présent, on ne pouvait descendre que jusqu'à une profondeur de 300 mètres. Notre avance technologique est donc très sensible.

Le commissariat à l'énergie atomique mérite que nous nous y arrêtons un peu plus longuement. Depuis maintenant trente ans, le C.E.A. poursuit des recherches dans le domaine de l'énergie nucléaire. C'est grâce à lui qu'aujourd'hui la France est peut-être le premier pays au monde à disposer d'une technologie aussi complète pour le cycle du combustible nucléaire, qu'il s'agisse de la prospection de l'uranium, de l'exploitation des mines, de l'enrichissement, du retraitement des éléments combustibles irradiés ou du conditionnement des déchets de retraitement.

En collaboration avec certains pays étrangers, nous réalisons actuellement Eurodif, dont les premières tranches seront opérationnelles dans moins de deux ans. Nous sommes tout à fait qualifiés pour le retraitement. Celui-ci est réalisé à Marcoule et à La Hague. L'usine de La Hague devra d'ailleurs recevoir, au cours des prochaines années, des améliorations et être agrandie.

Enfin, des techniques de confinement et de réduction du volume des déchets ont été développées. Il s'agit là d'un sujet qui a suscité des polémiques un peu partout dans le monde. Mais nous maîtrisons maintenant parfaitement ce problème. A l'avenir, nous n'aurons plus d'énormes quantités de déchets à stocker, et la technique de la vitrification des déchets nous mettra à l'abri des catastrophes.

Le C. E. A. a également poursuivi ses recherches dans le domaine de la sécurité. En ce qui concerne l'énergie nucléaire on entend tout dire et le contraire de tout. Mais ce qui est certain, c'est que les investissements consacrés à la sécurité dans le secteur de l'énergie nucléaire sont infiniment supérieurs aux investissements consacrés au même objet dans des industries parfois aussi dangereuses et souvent beaucoup plus polluantes.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Et c'est très bien !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Il est certain que l'énergie nucléaire suscite une certaine peur parce que l'on assimile un peu trop facilement ses applications civiles à ses applications militaires. Mais je peux vous assurer que le C. E. A. a acquis une maîtrise parfaite des opérations et que la sécurité est totale.

La preuve en est que, jusqu'à ce jour, on n'a eu à déplorer aucun accident concernant les personnes. La sécurité est réellement au centre de nos préoccupations.

Le C. E. A. qui dispose de techniciens et de chercheurs de qualité s'est également vu confier quelques missions de recherche, par exemple dans le domaine des économies d'énergie.

On a évoqué la francisation de la filière P. W. R. Le C. E. A., avec les autres organismes concernés, travaille sur cette modification des techniques, et devrait aboutir à cette francisation, je l'espère, dans les prochaines années.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Pouvez-vous préciser la date exacte, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Vous m'en demandez beaucoup. J'espère que d'ici à deux ou trois ans, nous arriverons à la francisation, mais il ne s'agit pas là d'un engagement précis. Quoi qu'il en soit, la recherche paraît bien engagée.

Le rôle du C. E. A. ne s'arrête par là. Il joue un rôle essentiel dans le programme de surrégénération engagé depuis un quart de siècle maintenant.

Nous ne sommes pas les seuls à étudier les surrégénérateurs, mais nous avons acquis, dans ce domaine aussi, une maîtrise incontestable qui, je l'espère, permettra à la France d'acquiescer une très grande indépendance.

Enfin, les recherches du C. E. A. ont abouti à un procédé original d'enrichissement chimique, qui prévient les risques de prolifération des armements nucléaires. En effet, avec cette méthode il faudrait théoriquement plus de trente ans pour atteindre le taux d'enrichissement exigé par les applications militaires. C'est pourquoi je dis que cette technique décourage la prolifération et l'enrichissement militaire.

On peut donc saluer le rôle du C. E. A. et de ses filiales. Si j'ai beaucoup insisté sur le commissariat à l'énergie atomique c'est, d'une part, parce qu'il occupe une place de choix dans mon budget — plus de 3 milliards de francs — et, d'autre part, parce qu'il a joué un rôle essentiel pour la sécurité et pour l'avenir de la France.

Cela m'amène tout naturellement à aborder notre politique énergétique.

Comme vous le savez, la France est de tous les pays du Marché commun et même du monde occidental, sans doute, pour l'instant, le plus dépendant pour son énergie.

Quand on compare, par exemple, le taux de dépendance de la France — 75 p. 100 — à celui des Etats-Unis — 25 p. 100 — on s'aperçoit que toute comparaison entre l'attitude des responsables politiques de ces deux pays n'a aucune valeur. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester dans la situation où nous sommes, car nous n'arriverons pas, dans les années à venir, à couvrir nos importations de matières énergétiques.

Nous avons, pour 1978, prévu 58 milliards de francs d'importations de pétrole, objectif qui sera déjà bien difficile à atteindre. Mais quelle serait la situation si on ne faisait rien ? Nous devrions, vers 1985, importer plus de cent millions de tonnes de pétrole supplémentaires, ce qui, au prix actuel, représenterait des dépenses accrues de 50 milliards de francs pour notre balance commerciale. Et je ne parle pas des augmentations prévisibles du prix du pétrole !

C'est pourquoi je regrette, dans une certaine mesure, que les Etats-Unis ne parviennent pas, comme nous le souhaiterions, à maîtriser plus rapidement leur consommation. Nous allons

faire des efforts pour maîtriser nos dépenses énergétiques, mais si les autres pays n'agissent pas de même notre effort risque d'être vain, car la pression sur la demande demeurera aussi forte.

Il faut savoir ce que nous voulons. Ce que nous voulons, c'est une France moins dépendante. Mais ne nous faisons pas d'illusions, elle restera, malheureusement, très dépendante. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un programme d'équipements en centrales nucléaires. Celles-ci, en produisant 40 000 mégawatts vers 1985, nous permettront d'atteindre une relative indépendance d'environ 35 à 40 p. 100. En revanche, si nous ne faisons rien, nous serons dépendants en 1985 pour au moins 85 p. 100 de nos besoins en énergie.

Le gaz de Lacq s'épuise, notre production de charbon, quelque effort que nous fassions, ne se développera pas. Nous avons dû nous contenter de freiner l'affaissement de notre production charbonnière, mais nous n'avons pas d'espoir, sauf découverte, bien imprévisible, d'un gisement exploitable à ciel ouvert. Notre satellite d'observation de la Terre nous réservera peut-être des surprises, mais, pour le moment, je n'y crois guère.

Il nous faut donc mener à bien notre programme nucléaire. Nos réserves d'uranium, avec les différentes techniques que je viens d'évoquer, assurent notre indépendance dans ce domaine à concurrence de 35 à 40 p. 100. La réalisation de notre programme de surrégénérateurs, auquel nous n'avons aucunement l'intention de renoncer, transformerait complètement ces données. Notre indépendance serait assurée presque à 100 p. 100. Il faut savoir, en effet, que nos réserves d'uranium, utilisées dans des surrégénérateurs, représenteraient environ trois fois les réserves de pétrole dont dispose l'Arabie saoudite.

A propos des surrégénérateurs, nous avons entendu beaucoup de choses et leur contraire. Cette technique est développée depuis plus de vingt ans et je suis convaincu qu'un moratoire dans ce domaine ne pourrait qu'être préjudiciable aux intérêts de la France. Quelles seraient, en effet, les conséquences d'un moratoire de deux ou trois ans, sinon de nous livrer pieds et poings liés à nos voisins, qui n'attendent que cela ?

Il faut faire très attention. On est pour les surrégénérateurs, ou bien l'on est contre. Mais alors, il faut le dire. Personnellement je suis pour, parce que je crois qu'ils sont la chance de la France. Les Français doivent savoir qui est prêt à donner sa chance à la France, et qui ne l'est pas ! Je suis, pour ma part, profondément convaincu que la réalisation du programme visant à nous assurer, en 1985 ou 1986, la production de 40 000 mégawatts d'origine nucléaire par an, est notre seule chance de conserver notre place sur l'échiquier mondial.

On reproche parfois — et je m'en réjouis — au ministère de l'industrie d'être trop sévère sur le plan de la sécurité. Nous sommes sévères, c'est vrai ; nous sommes exigeants ; et nous le serons autant qu'il le faudra. Cela dit, cette sévérité n'empêchera pas la réalisation de notre programme nucléaire que le Gouvernement est bien décidé à faire aboutir.

Notre politique énergétique devra conduire aussi à diversifier le plus possible nos sources d'approvisionnement. J'ai entendu dire : « Vous allez faire le tout nucléaire ». Il n'en est pas question ; nous n'en avons ni la volonté, ni les moyens.

Le nucléaire représentera seulement en 1985-1986, 60 p. 100 de la consommation électrique de la France, soit plus de 20 p. 100 du bilan énergétique total.

Il nous faut donc prévoir d'autres sources d'énergie et développer, en particulier, la part du gaz. L'action sera difficile à mener car nous ne sommes pas seuls sur le marché. En outre, certains de nos contrats arriveront à expiration dans les prochaines années et nous devrons en signer d'autres, pour lesquels, d'ailleurs, des négociations sont déjà engagées. Nous souhaitons que la part du gaz atteigne, en 1985-1987, de 16 à 17 p. 100 du bilan énergétique français, au lieu de 11 p. 100 aujourd'hui. Un pourcentage accru dans un volume lui-même en augmentation, cela signifie que les contrats que nous aurons à signer représenteront, à l'échéance de quinze ans, environ le double des contrats actuels. La conclusion de nombre d'entre eux sera, en outre, vraisemblablement subordonnée à la réalisation de gros investissements.

La politique industrielle et la politique énergétique doivent recevoir priorité. Elles exigeront des investissements importants.

Il n'est pas question de fermer, demain, nos mines de charbon. Nous prolongerons au maximum leur exploitation dans des limites économiques raisonnables.

Enfin, pour le pétrole, nous continuerons d'imposer aux compagnies, notamment nationales, parce que nous en avons davantage la maîtrise, des sérieux efforts de recherche qui, bien entendu, devront être financés.

La nécessité de financer les recherches pétrolières doit inciter à la prudence lorsqu'on parle du prix des produits pétroliers.

Des moyens de financement suffisants doivent être dégagés sous forme de taxe parafiscale ou de contrats, comme le proposait M. Schwartz, ou d'un prélèvement sur les activités propres des compagnies. Il importe que nous fixions, pour les prochaines années, un seuil minimal pour les crédits consacrés à la recherche pétrolière. Celle-ci devra, en outre, être diversifiée à la fois géographiquement et politiquement afin d'assurer une certaine sécurité à nos approvisionnements.

La politique que la France doit conduire en matière énergétique, vous le constatez, n'est pas facile. Elle passe par le nucléaire et par la diversification des approvisionnements. Elle passe aussi par la vérité des prix. L'un de vos rapporteurs affirmait qu'il n'était pas possible de conserver des tarifs dégressifs en fonction de la consommation tels que ceux qui sont appliqués actuellement. Voilà qui rejoint tout à fait mes préoccupations. On ne peut, en effet, vouloir une chose et son contraire.

On m'a fait dire que la réduction progressive des tarifs dégressifs de l'électricité s'appliquait aux tarifs de nuit. Ce n'est pas du tout le cas ! En effet, la nuit, il y a du courant que l'on peut utiliser. Notre objectif est de mettre un terme à un système de facturation qui incite les gens à consommer de l'électricité. Dans une période où on en appelle, dans le domaine de l'énergie au sérieux, à la modération et au civisme de nos concitoyens, cela ne me paraît pas être une bonne formule.

Bien entendu, en matière tarifaire, il ne saurait être question de tout bouleverser du jour au lendemain, mais nous devons rechercher un équilibre et, puisqu'il nous faudra des ressources pour conduire notre politique énergétique, pourquoi ne pas, d'abord, pratiquer la vérité des prix ?

Il est vrai que le coût du kilowattheure nucléaire a augmenté par rapport aux prévisions. Il reste néanmoins très favorable, puisqu'il est encore inférieur d'environ 20 p. 100 à celui du kilowattheure produit à partir d'autres formes d'énergie. Mais le prix n'est qu'un élément du choix, l'élément déterminant étant l'indépendance plus que le prix de revient.

Soyez persuadés, en conclusion sur ce point, que nous conduirons notre politique énergétique avec toute la persévérance souhaitable, car elle est la condition même de notre survie.

A côté de l'effort qui est consenti pour développer ou rechercher des ressources énergétiques, l'un de nos objectifs principaux reste, comme le soulignait M. Schwartz, les économies d'énergie. A cet effet, nous pousserons nos efforts dans trois directions.

La première direction ne relève pas de mon ministère, mais je puis vous indiquer qu'un comité a récemment pris une décision pour accélérer la réhabilitation du logement ancien, lequel représente une source de consommation considérable. Le chauffage de six millions de logements anciens non isolés représente une surconsommation de l'ordre de 30 ou 40 p. 100.

M. Bertrand Denis. Et le financement ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. En effet. Je crois que certaines économies pourraient être réalisées dans ce domaine.

Dans l'industrie également des efforts notables s'imposent, quelle que soit l'énergie utilisée. Le système actuellement en vigueur a bien fonctionné et nous avons encore tenté de l'améliorer. Pour 1978, nous mettrons en place une taxation de l'ensemble de l'énergie pour les plus gros consommateurs industriels en veillant toutefois à ne pas compromettre leur compétitivité.

D'une façon générale, nous taxerons l'ensemble des formes d'énergie, probablement au taux moyen de 2 p. 100, avec toutefois la possibilité pour l'industriel de se libérer de cette taxe s'il réalise un montant d'investissements trois fois supérieur à la taxe dont il est redevable. C'est donc là un système incitatif. En outre, pour bien démontrer que le Gouvernement est décidé à accompagner l'effort des industriels, nous inscrirons au budget des sommes qui, pour l'instant, sont encore modestes, mais qui pourraient — c'est un point qui fait l'objet d'un examen — être accrues de 150 millions de francs.

Notre objectif est de permettre en 1978, soit par l'effort des industriels, soit par le soutien de l'Etat, des investissements de l'ordre de un milliard et demi à deux milliards de francs par an, ce qui aurait un double avantage : ces investissements, outre qu'ils déboucheront sûrement sur des économies, permettront peut-être aussi de développer une nouvelle industrie à base d'économies d'énergie, qui pourrait dans une certaine mesure, devenir exportatrice. Il y a là une recherche extrêmement prometteuse à mener.

La troisième voie est déjà indiquée : c'est celle de la récupération des eaux chaudes. Le projet de loi sur la récupération de la chaleur des centrales est actuellement soumis au

Conseil d'Etat, lequel se prononcera prochainement. Vous savez que la mise en forme de ce texte n'a pas été facile, parce qu'il traite de questions nouvelles. Je ne me fais aucune illusion : un certain rodage sera nécessaire. Mais je m'étais engagé au mois de mai devant vous à aller dans cette direction et j'ai voulu tenir cet engagement. Il me paraît, en effet, logique de récupérer la chaleur des centrales thermiques et nucléaires, ce qui devrait, à terme, permettre à la collectivité d'économiser une quantité appréciable d'énergie. Cela rejoint, je crois, des préoccupations qui ont été exprimées ici, et il me semble que nous sommes dans la bonne direction.

L'un de vos rapporteurs a dit que nous n'avions pas consenti un effort suffisant dans le domaine des énergies nouvelles. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. Certes, nous sommes limités par les contraintes budgétaires, mais elles ne constituent pas l'obstacle essentiel. En effet, le budget consacré à ce secteur a été multiplié par quatre en quatre ans — domaines public et parapublic confondus — puisqu'il est passé de 100 à 400 millions de francs.

En revanche, vous devez savoir que nous ne maîtrisons pas encore parfaitement ces énergies. C'est pourquoi, si nous leur consacrons des crédits plus substantiels, nous ne serions pas certains de pouvoir les utiliser à bon escient.

L'utilisation de l'énergie solaire va connaître un essor spectaculaire en 1978 pour la production d'eau chaude, et un crédit indicatif de dix millions de francs est prévu au budget en vue de subventionner les particuliers qui adopteront les équipements solaires. En outre, l'effort en faveur du développement de la technologie dans ce domaine sera poursuivi et les crédits qui lui sont consacrés progresseront de 50 p. 100.

Je rappellerai par ailleurs que, en dépit des pressions dont j'ai été l'objet, j'ai fait adopter par le Parlement une loi réglementant les contrats de chauffage, qui permet d'utiliser de nouveaux modes de chauffage comme la géothermie. L'équipement de 12 000 logements avec ce mode de chauffage est déjà réalisé, et celui de 12 000 ou 15 000 est à l'étude.

Toutefois, il ne faut pas se bercer d'illusions : dans les meilleures conditions, les énergies nouvelles représenteront, au mieux, 2 p. 100 de notre bilan énergétique dans les années 1985-1987. Si les techniques connaissent un progrès considérable, nous serions prêts à consacrer plus d'argent à leur développement. Mais actuellement, nous n'aurions pas l'utilisation de crédits plus élevés.

Je remarque en passant qu'il serait bon que les équipements faisant appel aux sources nouvelles d'énergie soient réalisés dans des établissements fréquentés par les jeunes, afin que ceux-ci soient sensibilisés à cette nouvelle forme d'énergie.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, quelle est la position du Gouvernement sur l'installation du tout-électrique dans les nouveaux logements ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Vous avez raison d'évoquer ce problème. Il est très difficile. Certaines des mesures prises ont été critiquées. Je tiens à indiquer les raisons qui nous ont poussés à les prendre.

Lors de l'élaboration du plan énergétique, dans les années 1974 et 1975, il avait été prévu d'équiper 35 p. 100 des logements en tout-électrique, en fonction d'un certain rythme de développement des équipements produisant de l'électricité, d'origine nucléaire essentiellement. Depuis cette date, nous constatons un dérapage, un ralentissement du programme nucléaire et une accélération du taux de pénétration de l'électricité dans le chauffage intégré. En même temps, les responsables d'E. D. F. expriment des craintes sur les risques de défaillance entre 1980 et 1985.

Il faut être raisonnable ! En ce moment, nous ne sommes pas complètement certains d'atteindre l'équilibre entre la production d'électricité et la demande en 1981-1982, ce qui conduira sans doute le Gouvernement à prendre, au cours des prochaines semaines, des décisions en vue d'ajuster pour cette période la production d'électricité.

Il importe donc de ne pas accentuer encore les risques de déséquilibre en poussant à la consommation d'électricité, car nous serions conduits, alors, à effectuer des investissements peu justifiés. C'est pourquoi nous avons recherché un équilibre entre les différents modes de chauffage des logements.

L'institution d'une avance remboursable, qui est un premier pas vers la vérité des prix et qui rapportera environ 500 millions de francs par an, permettra de financer les investissements d'E. D. F.

Mais nous n'avons pas voulu décourager totalement le tout-électrique.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. C'est E. D. F. qu'il faut décourager !

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Nous nous sommes mis d'accord avec E. D. F. et je n'ai rencontré aucun problème, ni avec son président, ni avec son directeur général. J'ai donné des instructions très précises, que je souhaite voir respecter.

Nous voulons, en définitive, rester dans la ligne définie dès 1974-1975 et qui fixait à 35 p. 100 le pourcentage de logements construits en tout-électrique.

M. Louis Darinot. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Darinot, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Louis Darinot. Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que votre décision ne devrait pas s'appliquer aux conventions déjà passées entre E. D. F. et les collectivités locales pour les programmes en cours et ceux à venir ?

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Cette observation avait déjà été faite par plusieurs députés. Nous en avons tenu compte et accepté de reporter l'application de cette taxe au 1^{er} août 1978 pour les permis de construire accordés antérieurement à la parution du texte réglementaire, mais à condition que la mise sous tension soit effectuée avant cette date.

M. Louis Darinot. Cela n'est pas suffisant pour les zones d'aménagement.

M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Si elle ne devait s'appliquer que pour les permis de construire qui ne sont pas encore délivrés, cette taxe ne ferait pas sentir ses effets avant deux ans et n'aurait donc aucun caractère dissuasif. Nous avons recherché un moyen terme qui, semble-t-il, couvre tous les programmes en cours.

J'en viens à l'effort que nous avons entrepris afin de réduire la consommation de matières premières et de lutter contre les gaspillages. Il est prévu, dans le budget de 1978, une augmentation de 70 p. 100 de la dotation en vue de diminuer la consommation de matières premières en luttant contre le gaspillage, de substituer des matières premières peu coûteuses et d'origine nationale à des matières premières rares et importées et, enfin, de développer le recyclage et la récupération de matières premières dans les déchets.

Je suis convaincu que nous pouvons, dans ce domaine, en définissant clairement les orientations à suivre, modifier les comportements des industriels. Il m'arrive fréquemment, lors de mes déplacements en province, de rappeler que s'ils ont l'obligation de mieux gérer leurs entreprises parce que la conjoncture est difficile, ils doivent aussi, dans leurs perspectives à moyen terme, prévoir, par étapes, la récupération ou le recyclage des matières premières qu'ils utilisent.

En effet, dans le chiffre de cent milliards de francs d'importations, les matières premières entrent pour une bonne part, car nous ne sommes, dans ce domaine, guère mieux pourvus qu'en produits énergétiques.

Nous avons développé, avec le B. R. G. M., plusieurs actions sur le territoire national ou à l'extérieur. Le B. R. G. M. est actuellement titulaire de contrats nombreux, et nous avons, en particulier, mis au point un « plan cuivre » qui donne d'excellents résultats. Certaines négociations en cours, dont il est trop tôt pour parler, pourraient assurer au B. R. G. M. la maîtrise de l'exploitation de plusieurs gisements dans les territoires d'outre-mer, sur le territoire métropolitain ou même dans des pays étrangers, ce qui nous mettrait, dans une certaine mesure, à l'abri des difficultés pour diverses matières premières.

Voilà ce que je voulais dire, mesdames, messieurs les députés, en vous priant de m'excuser d'avoir été aussi long, mais je pense que vous souhaitiez avoir une idée globale de la politique industrielle et énergétique du Gouvernement.

Je crois avoir ainsi répondu aux préoccupations du rapporteur spécial de la commission des finances, tant sur le programme nucléaire, que sur la francisation de la filière, ou sur les sites des barrages hydroélectriques, auxquels, il va sans dire, si nous décidions de lancer un programme d'équipements complémentaire, nous attachions une très grande importance, encore qu'il n'y ait sans doute pas de très grands espoirs à nourrir en ce qui concerne les nouveaux barrages. Nous insistons, en revanche, pour que d'éventuels investissements nouveaux privilégient l'hydroélectricité.

J'ai répondu également au sujet des économies d'énergie, de la récupération de l'eau chaude, de l'énergie géothermique et de la politique industrielle, en particulier dans les secteurs sensibles.

Bref, je pense m'être exprimé assez longuement sur les recommandations qui m'ont été adressées.

En conclusion, je pense que la politique de la France commence à se dessiner plus clairement, en réponse à un contexte international nouveau. On ne répétera jamais assez que nos choix, au cours des prochaines années, devront tenir compte de la compétition internationale : c'est la conséquence du type d'économie que je défends, avec d'autres. Si nous n'opérons pas le bon choix entre les différentes options qui nous seront proposées, la France éprouvera les plus grandes difficultés à se maintenir au rang qui est actuellement le sien dans les échanges internationaux. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Plantier.

M. Maurice Plantier. Monsieur le ministre, pour la première fois, depuis que je suis parlementaire — et je commence à compter une certaine ancienneté dans la maison, de la IV^e République à la V^e République — j'interviendrai dans un débat budgétaire pour soulever un problème local, celui du devenir de la zone de Lacq.

En 1952, la découverte d'une poche de gaz naturel à Lacq fit naître de grands espoirs mais suscita aussi de graves craintes, qui furent d'ailleurs immédiatement justifiées, puisque, pour arrêter l'explosion de gaz, l'intervention du célèbre pompier volant se révéla nécessaire. Pendant plus d'une quinzaine de jours, la population locale se heurta à une interdiction totale de circuler, aussi bien par le train qu'en automobile.

En revanche, les espoirs se concrétisèrent, tant au niveau local que national.

Sur le plan national, le gaz de Lacq, avec une production de 32 millions de mètres cubes par jour, nous procure actuellement environ 50 p. 100 de notre consommation de gaz naturel, environ 10 p. 100 de l'énergie consommée en France.

Sur le plan local, le gisement de Lacq a provoqué l'installation d'un certain nombre d'industries, représentées par trois grands groupes, Aquitaine-Chimie, Pechiney et la chimie de Mont, celui-ci constitué par Ato-Chimie et C. D. F.-Chimie.

Or, ces entreprises suscitent maintenant des inquiétudes. Certes, le groupe Pechiney restera sur place tant que le prix de l'énergie fournie par le gisement de Lacq demeurera compétitif. Mais le groupe Aquitaine-Chimie s'était déjà vu menacé, il y a quelques années, par le départ d'A. P. C., ex-Onia : luttant contre ce départ, nous avions obtenu d'un de vos prédécesseurs une double solution, d'une part, la reprise d'Azo-lacq par une autre société, la Cofaz et, d'autre part, la création par A. P. C. d'une industrie nouvelle destinée à maintenir son pavillon sur place : la Sobepan.

Pendant, de nouvelles inquiétudes se font jour à propos d'Aquitaine-Chimie en raison de l'éventuelle fermeture de Méthanolacq et du départ possible — nous ne le souhaitons pas évidemment — de Rhône-Poulenc. Il en résulterait un déséquilibre dangereux pour toute la plate-forme d'Aquitaine-Chimie, susceptible d'entraîner des conséquences dramatiques pour nous.

A ce sujet, des conversations sont en cours, je le sais. Aussi, j'espère que dans quelque temps, monsieur le ministre, car le problème n'est pas immédiat, vous pourrez nous donner des apaisements.

Quant aux difficultés de la société A. T. O.-Aquitaine-Total-Organico, elles tiennent à la structure même de l'entreprise. N'est-il pas aberrant d'avoir permis à deux groupes — l'un national, l'autre quasiment nationalisé — de créer une société commune où chacun dispose de 50 p. 100 des parts ? Dans ces conditions, personne ne prend jamais de décision puisque personne n'a l'autorité indispensable ! Voilà, monsieur le ministre, matière à réflexion.

Dans ce domaine, peut-être pourriez-vous intervenir afin que la société Ato-Chimie, qui a créé des installations à Gonfreville et ailleurs, puisse être enfin administrée avec logique. Il faut bien que le pouvoir de décision appartienne à quelqu'un. Pour l'instant, chaque décision prise par l'un des deux groupes qui s'affrontent est perpétuellement contrecarrée par l'autre ! Les décisions s'annulent en raison du partage égal des parts.

J'en viens enfin au devenir de la région de Lacq. La production du gisement de Lacq, qui se monte actuellement à 32 millions de mètres cubes par jour, sera maintenue à ce niveau jusqu'en 1983 et peut-être un ou deux ans après. Ulté-

riurement, l'extraction ira en diminuant pendant au moins une vingtaine d'années jusqu'à l'arrêt total qui interviendra lorsqu'elle tombera au-dessous de 5 millions de mètres cubes par jour.

D'ici là, nous avons encore le temps de choisir des solutions de rechange. A cet égard, il convient de rendre hommage à la S. N. E. A. qui, après avoir déjà mis en place une société comme la Sanofi, s'est engagée à créer 100 emplois par an — il y aura un certain nombre d'emplois induits, vraisemblablement 300 ou 400. Cette initiative a incité à installer sur la plateforme de Mourenx une série de sociétés valables, qui se développent d'ailleurs heureusement.

Quant à l'autre société nationale, C. D. F.-Chimie, elle était à la tête d'une usine qui fabriquait des polyéthylènes sur la base de l'éthylène produit par les installations de Lacq. Evidemment, la quantité d'éthylène produite n'est pas très importante. Elle est d'ailleurs partagée entre A. T. O. et C. D. F.-Chimie. Aussi, ce dernier groupe n'a pas pu avoir de grandes lignes de polyéthylène : 40 000 tonnes par an, ce n'est pas énorme.

Cependant, pour des raisons sans rapport avec le prix de l'éthylène ou avec l'assurance que pendant au moins vingt ans encore la quantité d'éthylène nécessaire pourrait être fournie, la direction de C. D. F.-Chimie a décidé de fermer dès 1973 son usine de production de polyéthylène.

A plusieurs reprises, monsieur le ministre, j'ai appelé l'attention de vos prédécesseurs, et même la vôtre, sur cette situation, soit en posant des questions d'actualité, soit par lettre. De multiples fois, j'ai insisté sur la nécessité, d'une part, de reclasser le personnel désireux de rester sur place — environ quatre-vingts personnes sont à « recaser » — et, d'autre part, de recréer autant d'emplois que cette entreprise nationale — qui a réalisé d'énormes bénéfices pendant les années où elle a travaillé — en supprimait de par sa propre volonté. Si l'usine est difficile à exploiter maintenant, ce n'est pas en raison de sa vétusté, c'est que, depuis 1973, elle n'a pas été entretenue ; à la limite, on pourrait la considérer comme dangereuse. Par volonté délibérée, la direction de C. D. F.-Chimie a refusé tout crédit d'entretien.

La situation est maintenant devenue irréversible puisque la S. N. E. A. a pris la décision d'utiliser dans quelque temps l'éthylène produit par son usine de Lacq à d'autres fins.

Or, monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. d'Ornano, en inaugurant la foire de Pau, le 6 septembre 1976, avait pris au nom du Gouvernement des engagements formels, que je tiens à rappeler. Il avait alors déclaré : « Le groupe C. D. F. apportera son concours pour promouvoir la création d'activités nouvelles dans la région de Lacq de façon à compenser les pertes d'emploi dues à l'arrêt de l'usine de Lacq. » Il avait indiqué ensuite que le concours serait double, C. D. F. créant directement cinquante emplois, les autres provenant d'unités que la Sofirem, société financière de C. D. F., installerait sur place pour créer le solde des emplois manquants.

M. d'Ornano avait terminé ainsi : « C'est donc l'engagement de la part de ce groupe national non seulement de compenser les pertes d'emplois entraînées par une modernisation nécessaire, mais aussi de rester activement présent dans la région de Lacq. »

Où en sommes-nous, monsieur le ministre ? Les promesses n'ont pas été tenues, alors que, depuis quatre ans, elles auraient dû l'être. Elles ne le sont toujours pas — j'y reviendrai ce soir en citant des exemples et des propos non susceptibles de démentis — contre la volonté exprimée par le Gouvernement, et notamment par votre prédécesseur et vous-même.

Voilà qui est extrêmement grave et qui justifie, peut-être, la grève de vingt-quatre heures observée aujourd'hui même, en signe de protestation, par l'ensemble des travailleurs de toutes les usines de Lacq.

Voilà qui explique aussi, sans doute, le fait que certains élus locaux se soient réunis pour protester contre la politique — annoncée depuis plus de quatre ans — d'une entreprise nationale qui, de propos délibéré, et sans prévoir aucune compensation, contrairement aux engagements du Gouvernement, abandonne une usine qui eût été susceptible de fonctionner pendant quinze ou vingt ans encore.

Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir essayer de répondre ce soir à nos inquiétudes, car, voyez-vous, le problème est grave, non seulement sur le plan local, mais encore au niveau national. Il l'est, d'abord, parce que les responsables de nombre de régions pourront méditer sur cet exemple. Ensuite, il est grave de constater qu'un groupe national, appartenant pratiquement à 100 p. 100 à l'Etat, peut refuser d'appliquer les décisions du Gouvernement. Enfin, toute une population, qui se sent profondément française, finit par prendre

une mentalité de colonisé : ne se sent-elle pas plus mal traitée que celle de certains pays dits du tiers monde auxquels nous achetions auparavant des matières premières ? Alors, elle en arrive à se laisser tenter par la propagande des indépendantistes de tout bord, voire par celle des autonomistes, qu'ils soient occitans ou, parfois, basques.

Pour toutes ces raisons, à la fois locales et nationales, je souhaite que le Gouvernement puisse nous fournir l'assurance que les promesses qu'il a lancées, et qui n'ont pas encore été tenues, je le répète, seront un jour respectées. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Darras.

M. Henri Darras. Monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion de votre projet de budget, se pose la question de savoir si la France a une politique de l'énergie réaliste et cohérente qui s'inscrit dans les perspectives internationales telles qu'elles apparaissent actuellement.

Cette question nous préoccupe. En effet, d'une part, les choix à opérer et les décisions qui en découlent présentent un caractère d'urgence. D'autre part, la politique de l'énergie suivie jusqu'à présent s'est traduite, dans la région que je représente, par une mise à mort de l'industrie charbonnière et une récession d'activité qui, jointe à la crise économique subie par notre pays, engendre la perte de dizaines de milliers d'emplois et un chômage qui s'est amplifié au fil des années.

En raison de l'abondance de l'énergie à bas prix, le charbon, richesse nationale, a été condamné il y a plus de vingt ans, sans considération de la sécurité de nos approvisionnements et de l'équilibre de notre balance commerciale.

Aujourd'hui, dans tous les grands pays industriels, on se demande comment couvrir la consommation d'énergie toujours croissante, quelles sources d'énergie exploiter et quelles seront les conséquences susceptibles d'en découler. En tout cas, il est sûr qu'avec un taux de croissance réduit à 3,3 p. 100, au lieu des 6 p. 100 de la dernière décennie, la consommation mondiale doublera en 1990 par rapport à 1970.

La fission nucléaire, à laquelle on pourrait recourir, pose encore, vous le savez, des problèmes redoutables. Pour les résoudre, des efforts technologiques considérables et d'énormes capitaux seront nécessaires. Il faudra compter aussi avec les préoccupations croissantes des populations sensibles à la protection de l'environnement, aux dangers de l'irradiation radioactive et à l'élimination des déchets nucléaires.

Face à ces redoutables difficultés, les mineurs et leurs représentants ne comprennent pas le désintérêt manifesté par le Gouvernement à l'égard du charbon. Pourtant les experts reconnaissent que les réserves mondiales devraient suffire à l'approvisionnement en énergie pour des centaines d'années et il est admis que le charbon européen constitue un potentiel énergétique considérable, tant par sa qualité qu'en raison de son abondance.

Certes, monsieur le ministre, vous me répondrez, je le sais, que nos gisements sont épuisés ou trop tourmentés pour permettre une exploitation rationnelle et rentable ; au nom de cette rentabilité, il est vrai, on a écrémé les tailles et la fermeture des puits a entraîné un gaspillage inadmissible de notre richesse nationale.

Mais il ne s'agit pas de vous proposer aujourd'hui de rouvrir les puits fermés. Ce qu'il faut, c'est maintenir, voire, si possible, développer l'exploitation existante. Il convient aussi de faire procéder à un nouvel inventaire des réserves disponibles sans attendre notre futur satellite.

M. Roland Huguet. Très bien !

M. Henri Darras. Surtout, il faut pousser les recherches pour la mise en exploitation des gisements profonds, par de nouvelles méthodes technologiques, telle la gazéification du charbon.

L'Europe, c'est prouvé, possède des ressources considérables en couches profondes, entre 1 300 et 1 500 mètres : la couche carbonifère qui, de la Hollande, gagne la Belgique, la mer du Nord et la Grande-Bretagne, intéresse aussi la région Nord-Pas-de-Calais.

Des études et des essais très intéressants sur la gazéification du charbon en grande profondeur sont conduits activement en Russie, en Allemagne, en Belgique et dans bien d'autres pays. En France, des études similaires sont-elles engagées ?

Voici le jugement que porte le directeur de l'institut national des industries extractives de Belgique sur ce procédé : « Les travaux engagés outre-Quévrain doivent retenir l'attention car, demain, l'exploitation des gisements profonds par gazéification doit se faire, elle se présentera dans des conditions économiques extraordinairement intéressantes. »

La mise à notre disposition, sous forme fluide, d'énormes réserves de combustibles solides constituerait un atout majeur pour assurer la sécurité de nos approvisionnements en énergie. Cet atout serait renforcé par la facilité du transport.

Tandis que les dix-neuf pays membres de l'agence internationale de l'énergie se fixent comme objectif prioritaire de limiter leurs importations de pétrole par la substitution progressive de nouvelles sources d'énergie, en particulier par le recours renforcé au charbon, et qu'ils coopèrent dans le domaine de la gazéification de la houille, la France semble se désintéresser de ce : recherche, ou tout au moins n'y accorder qu'une attention très relative.

Cette attitude est d'autant plus critiquable que, vous l'avez déclaré, monsieur le ministre, de tous les grands pays industriels d'Europe, la France est le plus dépendant à l'égard des sources d'énergie étrangères, notre taux d'auto-provisionnement étant le plus faible.

Alors que, il y a quelques semaines, à la dixième conférence mondiale de l'énergie, 350 experts représentant soixante-quinze pays multipliaient les mises en garde sur les graves problèmes énergétiques auxquels le monde va se trouver confronté, nous n'avons pas le droit de traiter avec légèreté nos richesses charbonnières.

Bien entendu, si l'on s'en tient uniquement aux gisements qui, selon les Charbonnages de France, sont « économiquement exploitables dans les conditions actuelles », les réserves disponibles tombent à quelque 500 millions de tonnes. Et encore on ne tient pas compte dans ce chiffre du gisement du Jura.

Mais qui peut affirmer qu'il n'existe pas d'autres gisements en France ? A-t-on fait procéder à une vaste campagne de sondages, notamment en grande profondeur ? Ce sont les gisements profonds, inexploités par les techniques classiques, qui semblent se prêter le mieux à la gazéification.

Pourquoi ne pas développer la coopération dans un domaine qui, à partir des charbons européens, les plus chers du monde, il est vrai, permettrait de produire une énergie dérivée abondante, et à un coût intéressant ?

Le développement du procédé de gazéification permettrait également de conforter l'économie des régions minières, notamment des plates-formes chimiques du Pas-de-Calais qui, de restructuration en fermeture d'ateliers, se démantèlent de façon inquiétante.

A ce propos, monsieur le ministre, je souhaiterais quelques indications sur les « retombées » promises au bassin minier du Pas-de-Calais, à la suite de l'installation du vapo-craqueur à Dunkerque qui devait revitaliser notre industrie chimique régionale.

Malheureusement à ce jour, il n'est question que de suppression d'activités et de licenciements de travailleurs.

Il serait possible de définir une nouvelle politique charbonnière pour le bassin du Nord-Pas-de-Calais permettant de stopper la récession et de retrouver dans quelques années un niveau de production d'environ dix millions de tonnes. Or, gagner quelques années c'est assurer le relais permettant, avec la gazéification des gisements profonds, d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique pour notre région.

Sinon, tenez au moins les promesses solennelles faites par les gouvernements successifs sur la conversion industrielle de la région minière, qui a déjà perdu 160 000 emplois du fait de la fermeture de nos puits et qui s'enfoncé de plus en plus dans le marasme économique, le chômage et la désespérance.

Il n'est pas possible de laisser mourir une région qui a tant donné au pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, mes amis et moi-même vous avons écouté avec un grand intérêt.

Convaincu de l'importance de votre tâche vous avez consenti le sacrifice que nous savons pour rester à votre poste et, aujourd'hui encore, vous avez su fournir la preuve tangible de la vigueur, de l'intérêt que vous portez à votre sujet.

C'est pourquoi, délaissant les quelques notes que j'avais prises, je voudrais répondre à votre exposé, en vous précisant notre point de vue.

Sur la faiblesse des investissements, tout d'abord : c'est notre grande crainte. Nous savons qu'à l'heure actuelle, investir, avec son argent ou en empruntant avec sa responsabilité, est inquiétant, en raison des nombreuses nationalisations dont on nous menace, qui frapperont directement certaines industries mais aussi, par voie de conséquences, toutes les autres. Nous nous demandons, alors, comment on peut avoir le courage d'investir.

Ce courage, certains l'ont, malgré tout. Il convient de les aider à acheter du matériel et à se moderniser. Sinon, nous courons le danger d'entretenir le chômage, maintenant, et, plus

tard, de connaître une reprise économique difficile, lorsque sera surmontée cette crise internationale qui ne connaît pas de barrières, et même pas le rideau de fer.

Vous avez parlé avec beaucoup d'à propos de la nécessaire dispersion des installations industrielles sur l'ensemble de la France. Je ne saurais qu'abonder dans votre sens.

Je ferai tout de même une remarque : il ne faut pas oublier les zones rurales proprement dites, où il naît encore des enfants et où on s'inquiète à l'idée qu'ils ne trouvent pas une situation. Il ne faut plus décentraliser seulement les entreprises, mais aussi leur direction. L'absence de cette dernière entraîne un double inconvénient : social et psychologique, puisque ceux qui dirigent de loin — ou gouvernement de loin — ne tiennent compte ni des nécessités locales, ni de la collaboration qui peut leur être apportée, et qu'ils méconnaissent l'effort de leurs employés.

De nombreuses régions manquent d'emplois tertiaires, notamment féminins. Leur création, dont nous avons grand besoin, suivra le transfert des organes de direction.

Et puis, pour s'installer, que c'est compliqué !

Dernièrement, un garagiste me disait qu'une réduction d'impôt sur ses investissements lui avait été refusée parce qu'il avait cimenté le sol de son garage.

Si je l'avais laissé en terre battue, me disait-il, je n'aurais pas pu travailler ; étant donné le nombre de camions qui viennent ici, dans quel état aurait été ce garage au bout de quinze ans ? On m'a reproché une construction trop solide et la réduction de 10 p. 100 ne m'a pas été accordée.

Monsieur le ministre, de grâce, ne découragez pas ceux qui investissent et qui veulent moderniser notre outil national ! Ne soyez pas trop difficile ! Pensez à ces jeunes artisans qui veulent s'installer et qui, parce qu'ils n'immobilisent pas tout à fait les 50 000 francs nécessaires, se voient refuser la prime d'installation en zone rurale alors qu'on pourrait les aider à financer une dépense complémentaire qui leur ouvrirait droit à cette prime !

J'ai déjà eu l'honneur, avec M. Debré et d'autres collègues, de traiter ici de la concurrence étrangère. Je suis inquiet du rôle qu'elle joue dans le problème du textile. Car, comment ferez-vous, monsieur le ministre, pour redonner un emploi à ceux qui vont perdre le leur ? Pour le moment, on ne voit pas.

Si vous venez dans nos campagnes, vous constaterez que dans nos chefs-lieux de canton, en particulier, il n'y a pas que le secteur du textile qui est menacé, mais aussi les entreprises de confection, les usines de chaussures : si, chaque année, vous augmentez les contingents d'importation vous allez toutes les ruiner. Or, plus elles ont investi, plus leurs responsabilités sont lourdes, notamment dans le domaine de l'emploi, et je crains que les chômeurs — et surtout les femmes — n'aient bien des difficultés à se reclasser.

Ne croyez donc pas que seul le secteur du textile sera touché. Il y en aura d'autres.

Et ne croyez pas non plus que l'incidence des différences de salaires avec certains pays soit nulle ; d'après mes calculs, en évaluant à 30 p. 100 la part des salaires dans la valeur ajoutée, la différence sur le prix de revient des produits est de l'ordre de 10 p. 100, à condition, bien sûr, que l'accès aux matières premières étrangères soit égal, ce qui n'est pas toujours vrai.

Et puis, il y a le besoin de devises qui conduit quelquefois les pays à monnaie faible à vendre à n'importe quel prix. Ne croyez pas non plus, que ces pays ne soient pas outillés. C'est ainsi que, comme vous, peut-être, j'ai reçu une belle revue, bien imprimée, avec de belles photographies sur la Corée du Sud et que j'ai pu constater, du moins d'après ce document car je n'y suis pas allé, que cet Etat était fort bien équipé. Quand on sait la différence du montant des salaires versés là-bas et chez nous, quand on ajoute au salaire français le salaire indirect, constitué par les transferts de la sécurité sociale, auquel nous tenons, quand on ajoute, enfin, le montant des charges sociales, on voit à quel prix ce pays, et d'autres, peuvent travailler.

Aujourd'hui, le textile n'est pas le seul secteur menacé ; le chaussure, l'électronique, le secteur de la photographie, celui de la motocyclette le sont aussi, et demain, ce sera la métallurgie.

Qui vous dit, monsieur le ministre, que cette concurrence étrangère ne sera pas encore plus vive ? Alors, ne sacrifiez pas une industrie existante.

Un mot, maintenant, sur ce qu'il faudrait essayer de développer, comme les industries agro-alimentaires, qui sont très importantes pour nous, et qui subissent actuellement un certain retard, ou comme l'industrie du bois et de la pâte à papier. A ce propos, j'avais, l'année dernière, lors de la discussion du budget de l'agriculture, poussé un cri d'alarme.

Si vous aviez le loisir de venir parcourir certains bois ou certaines forêts avec moi, ou de regarder de près certaines scieries, vous constateriez combien les menus bois sont traités, chez nous, comme des matières dépourvues de valeur : on les brûle, on les laisse pourrir, au lieu de les transformer, et, pendant ce temps-là, on achète des produits de papeterie pour 3,5 milliards de francs, avez-vous dit — je crois que c'est plutôt 4,5.

C'est là un gros poste de notre commerce extérieur. Vous nous avez donné des assurances sur ce point, et j'en ai été très satisfait. Cependant, monsieur le ministre, n'oubliez pas qu'il ne suffit pas d'installer de nouvelles usines là où il en existe déjà, mais qu'il convient plutôt de les créer dans des régions boisées.

Or des forêts entières ne sont plus ni exploitées ni travaillées, car le prix du bois — sauf, bien sûr, le bois de valeur — ne suffit pas à payer le prix de la coupe. Je serais donc heureux que soit poursuivi l'effort que vous avez entrepris en ce domaine.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de reprendre dans le détail votre excellent exposé, monsieur le ministre. J'espère que, grâce à vos efforts, nous arriverons à surmonter le chômage, même si se prolonge cette crise internationale qui nous inquiète, car les Français veulent réagir et, avec vous, nous pensons être sur le bon chemin. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Monsieur le président, monsieur le ministre, tous les ans, lors de la discussion du budget de l'industrie, on constate une aggravation de la crise dans tous les domaines.

Le nombre des chômeurs totaux et partiels s'accroît, la fermeture, la destruction d'entreprises et d'installations de production s'amplifient, le gâchis en hommes et en matériels atteint des proportions incroyables. On dilapide des fonds publics, on fait des importations inutiles, on exporte des capitaux à l'étranger.

A l'origine de chacun de ces cas, on retrouve les mêmes responsables : les grands groupes industriels et financiers qui dominent toute la vie économique et sociale ; la même cause : la recherche du profit maximum et immédiat.

Le prix de cette gestion désastreuse, c'est l'austérité, les bas salaires, la misère, la pauvreté, c'est la dépendance de la France. Les gâchis, parlons-en : ce sont des gaspillages de matériel, d'argent et d'hommes.

En ce qui concerne le gaspillage de matériel, on peut dire sans se tromper que la sidérurgie détient le « maillot jaune », un bien triste record. Alors que notre consommation d'acier est parmi les plus basses d'Europe, 40 p. 100 de sa capacité de production est inemployée. Il a été détruit, ces dix dernières années, rien qu'en Lorraine : vingt-cinq hauts fourneaux, plus celui qui va être détruit dans un mois à Thionville, vingt-sept cokeries ; 46 000 emplois y ont été supprimés depuis 1967, plus de 16 000 autres vont l'être d'ici à 1979, en application de la convention signée en juin dernier entre le patronat et F. O. Les financements publics ont, toujours depuis dix ans, dépassé les 11 milliards de francs. Le bilan des échanges extérieurs pour l'acier est passé d'un excédent de 890 millions en 1974 à un déficit de un milliard en 1976. Le patronat de la sidérurgie, qui déclarait, il n'y a pas si longtemps, n'arrêter que de vieilles installations peu productives, arrêtera le 19 décembre prochain à Usinor-Thionville, le haut fourneau le plus moderne, le plus productif d'Europe, de l'aveu même de ce patronat. Il exige de nouveaux milliards et, aux 16 000 licenciements prévus d'ici à 1979, il vient d'en ajouter 10 000 autres à Sacilor-Sollac.

Notre pays est le seul de l'Ouest européen à disposer de riches réserves de minerai de fer : plus de 4 milliards de tonnes en Lorraine ; 2 milliards de tonnes dans l'Ouest et le Sud qui ont été abandonnés.

En Lorraine, il a été fermé depuis 1963 vingt-quatre puits de mines. Le nombre de mineurs est passé depuis cette date de 20 000 à 7 000 en 1977, la production de minerai de fer de 60 millions de tonnes à moins de 50 millions en 1976, d'un excédent de devises de 424 millions de francs en 1960 à un déficit de 300 millions en 1973 !

La situation s'est encore aggravée depuis lors.

Aujourd'hui, les patronats des mines de fer, qui sont les mêmes que ceux de la sidérurgie, exigent d'ici à 1981 le licenciement de 2 800 mineurs, la fermeture d'autres puits, une production de moins de 35 millions de tonnes d'ici à trois ans, alors que Fos et Dunkerque sont entièrement fournis en minerai de fer par l'étranger. Combien de gaspillage, des mines lorraines fermées à cause, paraît-il, de leur non-rentabilité, sont cédées au trust luxembourgeois Arbed qui, lui, ne dédaigne pas la minette lorraine.

Les maîtres de forges se plaignent de la concurrence étrangère, japonaise, espagnole ou italienne. Ils oublient de dire qu'ils ont eux-mêmes investi dans la sidérurgie et les mines à l'étranger.

Les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais sont condamnés à moyen terme. Ceux du Centre et du Midi également. La production est, d'après le Gouvernement, non rentable.

Quant aux charbonnages de Lorraine qui devraient, d'après le plan charbonnier du Gouvernement, produire 11 millions de tonnes annuels depuis trois ans, ils arrivent péniblement à 10 millions de tonnes parce que le Gouvernement refuse l'embauche du nombre de mineurs nécessaires dans une région qui compte 4 000 chômeurs et 20 000 hommes et femmes obligés de s'expatrier en République fédérale d'Allemagne ou au Luxembourg pour travailler. Le Gouvernement autorise les barons de l'acier lorrains à signer un contrat de dix ans avec les patrons des charbonnages de la R. F. A. pour la fourniture de coke industriel.

Un autre secteur, monsieur le ministre, est particulièrement touché par votre politique qui se nourrit du gaspillage, c'est celui de la machine-outil. Alors que notre capacité de production était d'environ 100 000 tonnes en 1974, elle ne dépassait pas 85 000 tonnes en 1976. Sur dix machines neuves dans le pays, six viennent de l'étranger, dont quatre de République fédérale d'Allemagne. Parallèlement, vingt-sept entreprises françaises sont menacées de fermeture ou de réduction du personnel. A Péage-de-Roussillon, Rhône-Poulenc ferme son usine ultra-moderne de textile, mais investit en Thaïlande, au Brésil, en R. F. A. Dans les Vosges, Montefibre, filiale du trust multinational Montedison ferme son usine, également ultra-moderne, de Saint-Nabord, pendant qu'elle investit en Espagne.

Dans le seul département des Vosges, le nombre de filatures est passé de soixante-quatorze en 1952 à quarante-deux en 1975. En ce qui concerne les tissages, la situation est tout aussi catastrophique : de cent quatre-vingts usines en 1952 on est passé à soixante-douze en 1975, mais la productivité pour la même période est passée, elle, de 4 tonnes à 11 tonnes par ouvrier pour la filature, de 2,4 tonnes à 8,19 tonnes pour le tissage. Mais il y a plus de 8 000 chômeurs dont 60 p. 100 de femmes et 54 p. 100 de moins de vingt-cinq ans.

On pourrait, monsieur le ministre, continuer ainsi pendant des heures dans tous les domaines de l'économie du pays. Cependant je ne peux m'empêcher de vous rappeler un autre exemple que j'avais déjà évoqué ici même le 19 octobre dernier, celui de la centrale de Richemont en Moselle.

Au moment où votre gouvernement bavarde sur les économies d'énergie et la nécessité d'augmenter la production d'électricité, vous laissez mourir de vieillesse cette centrale sidérurgique, qui fonctionne au gaz de haut fourneau.

Je rappellerai que son fonctionnement permet d'économiser 500 000 tonnes de fuel par an, soit 200 millions de francs de devises. Son abandon est-il donc la confirmation de l'intention, dénoncée par nous depuis plusieurs années, de liquider la presque totalité de la sidérurgie lorraine ?

Pour en revenir à notre approvisionnement en énergie, pour quoi M. le ministre des finances s'oppose-t-il au financement du programme minimum que propose E. D. F., soit six turbines à gaz, l'aménagement du rapport Pintat, trois centrales thermiques de 600 mégawatts ? Vous savez très bien que si cela n'est pas décidé immédiatement, il y a risque de délestage au cours des hivers prochains.

Au gâchis du matériel, s'ajoute le gâchis des hommes — 1 600 000 chômeurs, dont près de la moitié ont moins de vingt-cinq ans — gâchis physique des hommes et des femmes usés prématurément par une productivité inhumaine, gâchis dû à l'insuffisance de qualification, car plus de la moitié des enfants sortent des écoles sans diplôme ni qualification, fournissant de la main-d'œuvre à bon marché. A cela s'ajoutent les 40 p. 100 de « diplômés » et de « qualifiés » employés en dessous de leur qualification.

Dans son rapport au nom de la commission de la production et des échanges, M. Julien Schwartz ne note-t-il pas, à propos de la croissance des équipements ménagers : « Une telle percée et un tel succès n'ont été possibles que parce que les Français ont beaucoup travaillé et beaucoup épargné » ?

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. César Depietri. Le rapporteur d'ajouter : « Beaucoup de travail : durée du travail hebdomadaire plus forte que dans les autres pays industriels, augmentation du travail posté, déqualification générale des emplois ; l'aggravation de l'intensité du travail, et son effet sur le taux de plus-value, a été l'un des facteurs essentiels de la réussite de notre pari industriel, avec ses conséquences sur l'usure physique et psychique des salariés. »
En clair...

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Puis-je vous interrompre, monsieur Depietri ?

M. César Depietri. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Dans mon rapport, j'ai rendu hommage aux Français et constaté des faits qui ont conduit au succès de l'industrie française. Monsieur Depietri, désapprouvez-vous ces propos que vous venez de rappeler ?

M. César Depietri. Je n'ai pas terminé, monsieur Schwartz.

En clair, disais-je, cela signifie : le profit d'abord ! La santé des salariés ne trouble pas les nuits du Gouvernement et des industriels.

Ajoutons à cela le pillage des fonds publics, la spéculation, le racket des sociétés pétrolières, les privilèges fiscaux accordés aux monopoles !

A elle seule, la sidérurgie française a reçu en dix ans plus de 11 milliards de francs de cadeaux de l'Etat pour détruire des unités de production encore en état de marche en Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais, pour ne faire fonctionner les usines qui restent en Lorraine, à Fos et à Dunkerque qu'à 60 p. 100 de leurs possibilités, pour supprimer 46 000 emplois — et je rappelle qu'actuellement les trusts de l'acier, Usinor et Sacilor, exigent encore des milliards et 30 000 licenciements supplémentaires. Si j'évoque à nouveau ce chiffre c'est parce qu'il est suffisamment éloquent et qu'il annonce pour une région comme la Lorraine un coup encore plus mortel que les précédents.

Lors de la discussion générale sur le projet de loi de finances, Georges Marchais présentait au nom du parti communiste français un budget du changement pour 1978, un budget chiffré frappant les plus riches parce que les travailleurs ne peuvent plus payer. C'est un budget qui en finit avec le gaspillage, la spéculation, le racket et les privilèges exorbitants d'une infime minorité, c'est-à-dire en rupture fondamentale avec le budget d'austérité du Gouvernement. C'est celui dont la France a besoin avec des mesures sans lesquelles il serait illusoire de vouloir prétendre rompre avec la situation de crise actuelle.

Naturellement, ces propositions budgétaires ont été traitées de démagogiques par votre majorité. On connaît le peu de sérieux d'une telle appréciation et surtout son caractère systématique. L'expérience prouve, au contraire, le sérieux et le réalisme de tout ce que proposent les communistes.

En effet, lorsque Georges Marchais proposa en novembre 1971 l'installation d'une unité de véhicules SAVIEM en Lorraine, même M. Chirac, devenu par la suite Premier ministre, avait dit non à cette proposition, la déclarant démagogique et de simple propagande ; aujourd'hui, cette unité se construit à Batigny, en Lorraine.

S'il faut se réjouir que certains suggèrent actuellement la gazéification des charbons de grande profondeur, je rappelle qu'une telle proposition avait été formulé par Georges Marchais au début de l'année, mais qu'elle fut traitée par nombre de gens de démagogie et d'irréalisable. Eh bien, aujourd'hui on en reparle !

De même, le 19 mars dernier, dans une question écrite que je vous adressais, monsieur le ministre, je proposais, au nom des travailleurs lorrains, l'installation d'une unité de production de moteurs à Thionville. Le 29 juin, vous me répondiez que c'était impossible et votre majorité, fidèle à elle-même, criait à la propagande et à la démagogie. Puis, le 27 septembre dernier, le Président de la République lui-même s'est vu contraint, sous la pression des travailleurs lorrains à la tête desquels on trouvait les communistes, d'informer les parlementaires de Moselle et de Meurthe-et-Moselle que deux unités de production mécanique seraient implantées à Thionville et à Ennery, en Moselle. Celles-ci devraient, si les travailleurs restent vigilants, employer 8 000 personnes environ.

Comme vous pouvez le constater, les propositions que font les communistes avec l'appui des travailleurs ont été jugées raisonnables et réalisables, alors que la majorité n'a été capable que d'approuver une politique qui détruit un potentiel industriel et humain, une politique antisociale et antinationale.

Cependant ces installations sont lamentablement insuffisantes pour la Lorraine parce que, parallèlement à cette perspective de 8 000 emplois créés, non seulement la sidérurgie licencie toujours plus, mais de nombreuses entreprises petites et moyennes ferment, licencient, réduisent les horaires, parce qu'elles sont directement liées à la sidérurgie.

En 1976, la seule sidérurgie lorraine commandait chaque mois cent mille heures de travail à ces entreprises. Actuellement, chaque jour nous apporte son lot de fermetures, de licenciements,

de réductions d'horaires. Il serait bien trop long de les énumérer tous ; il me faudrait, pour ce faire, plus que les quinze minutes qui me sont imparties.

Par conséquent, une véritable diversification créatrice d'emplois ne peut se réaliser en Lorraine qu'autour d'une forte sidérurgie, qui doit rester la base essentielle de l'économie lorraine et, par là, de l'économie du pays et assurer son indépendance dans la production d'acier.

Depuis dix ans qu'a commencé le démantèlement ininterrompu des mines de fer et de la sidérurgie, c'est par dizaines que des ministres, des secrétaires d'Etat, des hauts fonctionnaires sont venus dans la région lorraine et surtout dans le bassin ferrifère. Tous ont fait de magnifiques promesses. Ils déclaraient notamment :

« La sidérurgie lorraine restera la base essentielle de la sidérurgie française... La Lorraine a la chance d'être à la croisée des chemins de l'Europe... L'heureux mariage du charbon allemand et de l'acier français sera le bonheur des Lorrains ». J'en passe et des meilleures parmi des déclarations destinées à rassurer ceux qu'on allait mettre au chômage, pendant que les patrons de la sidérurgie encaissaient 11 milliards de francs, en attendant les autres qui leur sont promis, exigeaient et obtenaient la canalisation de la Moselle, l'électrification du chemin de fer de Thionville à Dunkerque, des structures routières et portuaires à Fos et Dunkerque, tout cela pour ruiner une région entière et saboter l'économie du pays, mettant en danger son indépendance.

Toute l'action des gouvernements successifs a été d'aider les barons de l'acier dans leur funeste besogne, afin de préserver leurs profits et même de les accroître. Une poignée de privilégiés qui possèdent ces richesses peuvent décider du sort de milliers de familles, du sort de l'économie d'un pays.

Quant aux travailleurs et à leurs familles, leur lot quotidien c'est le chômage, la misère, l'austérité ; ce sont les sacrifices. Ils constatent, surtout les Lorrains, que, sous la botte des Krupp de l'empereur Guillaume, sous celle des Thiessen du bourreau Hitler ou sous celle des de Wendel et Hue de la Colombe du régime dit libéral du capitalisme français, ils n'ont cessé de fabriquer de l'acier pour le seul profit d'une poignée de privilégiés. Aujourd'hui, ils en ont assez et prennent de plus en plus conscience que cette poignée de privilégiés, dont le profit maximum et immédiat est la loi, sont incapables d'accomplir la tâche fondamentale qui doit être celle de la sidérurgie : approvisionner les industries utilisatrices de fonte et d'acier.

Alors, massivement, ils exigent la seule solution propre à sauver la Lorraine : remettre à la nation ces richesses nationales que sont la sidérurgie et les mines de fer.

Ils le réclament parce que, face au plan de démantèlement, face à la crise qui touche les petites et moyennes entreprises et bouleverse toute une population laborieuse, le parti communiste leur a apporté les solutions qui, demain, permettront à la Lorraine de jouer un rôle important dans le développement économique et social du pays tout entier. Cette solution, c'est la nationalisation démocratique et complète de la sidérurgie et des mines de fer françaises, toutes filiales comprises, bien entendu.

Qu'apporterait la nationalisation aux travailleurs, ouvriers, techniciens, cadres et ingénieurs français ? La sécurité de l'emploi ; l'amélioration des conditions de vie et de travail ; l'ajustement de l'âge de la retraite ; la réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail et la cinquième équipe ; l'augmentation des salaires, retraites et pensions ; la possibilité de véritables négociations sur ces problèmes ; l'association de l'ensemble du personnel à l'élaboration des programmes de production ; la mise en valeur plus rationnelle de ces ressources nationales que sont le minerai de fer et le charbon ; la production du coke industriel nécessaire à nos besoins ; le développement de la production de fonte et d'acier suivant les besoins du pays, afin de fournir les utilisateurs et de permettre le développement de la construction métallique, de la machine-outil, de la construction navale, des poids lourds, l'assurance de meilleurs équilibres régionaux.

Parallèlement à une véritable nationalisation démocratique, nous proposons un « plan acier » qui prévoit de porter, dans un délai de six ans, notre capacité de production à 35 millions de tonnes d'acier — niveau correspondant aux besoins du pays — soit un rythme de 6 p. 100 d'augmentation par an, d'où la nécessité d'extraire dans le même temps 52 à 53 millions de tonnes de minerai de fer et d'enrichir le minerai dont la teneur est inférieure à 31 p. 100. Tout cela s'accompagnerait de la création de 23 000 emplois.

La grande bourgeoisie française ne peut plus nous reprocher de ne pas chiffrer les objectifs que nous proposons, que ce soit ceux du programme commun actualisé, ceux du

« plan Acier » ou ceux du budget du changement, qui forment un tout très cohérent. Si elle crie à la démagogie, c'est qu'elle a peur. Elle sait par expérience que, demain, des ministres communistes, dans un gouvernement de gauche avec un bon programme commun actualisé, appliqueront sans défaillance ce qu'ils ont promis, suivant en cela l'exemple des ministres communistes qui, de 1945 à 1947, ont été à l'initiative de toutes les lois sociales de l'époque.

Monsieur le ministre, votre budget de l'industrie, comme tous les autres, est un budget d'austérité qui gère la crise au profit des grandes sociétés financières et industrielles et qui va encore aggraver les conditions de vie des travailleurs et des masses laborieuses. Nous ne le voterons pas.

Nous poursuivrons nos efforts afin que se renforce l'union autour d'un bon programme commun pour un véritable changement tel que le souhaitent les travailleurs de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, lors de l'examen du budget de la recherche scientifique, j'ai déjà traité des problèmes qui vous sont confiés, si bien que je limiterai mon exposé à deux points qui me tiennent particulièrement à cœur : l'utilisation de l'eau chaude et les menaces qui pèsent sur les eaux souterraines du fait de l'exploitation des ballastières.

Sur le premier point, malgré l'optimisme dont vous avez fait preuve tout à l'heure, je marquerai que les solutions n'avancent guère depuis que la commission Leroy a déposé ses conclusions, voilà déjà un certain temps.

Les expériences qui pourraient être tentées ne sont pas étudiées avec assez de vigueur. Les études entreprises dans certaines régions, à Lyon ou à Nantes, par exemple, avancent lentement.

Des mesures devraient être prises afin d'éviter des frais supplémentaires au cas où l'on utiliserait l'eau chaude des centrales nucléaires. Or il ne semble pas qu'E. D. F. ait suffisamment interrogé les fournisseurs de turbines en vue de réaliser les adaptations nécessaires.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Très bien !

M. Georges Mesmin. Le processus ne paraît pas encore assez avancé en la matière. Or, du fait d'un certain ralentissement de l'ensemble des programmes en matière d'énergie et de la diminution des besoins futurs, il ne sera plus temps d'agir en ce qui concerne l'utilisation de l'eau chaude.

Vous avez bien voulu indiquer à la commission des finances que les localisations actuellement retenues pour les centrales ne se prêtaient pas tellement à l'utilisation de l'eau chaude en raison de l'éloignement des grands centres de la plupart des centrales. Les perspectives d'utilisation de l'eau chaude ne devraient-elles pas conduire à revoir la localisation des centrales projetées ?

Par ailleurs, en dehors du Gouvernement et de la délégation à l'énergie générale, n'y aurait-il pas lieu de créer une mission particulière au niveau central qui appartiendrait finalement à E.D.F. car c'est à E. D. F. qu'il revient de vendre et d'exploiter l'eau chaude de ces centrales ? Il conviendrait d'indiquer clairement que tel est le vœu du Gouvernement. Cela a été fait d'une manière timide si bien qu'E. D. F. ne paraît pas encore bien convaincue de l'intérêt que pourrait avoir cette exploitation et des économies qu'elle permettrait de réaliser.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. C'est très vrai !

M. Georges Mesmin. Les mesures qui viennent d'être prises en vue de remettre en compétition les moyens de chauffage et notamment la pénalisation qui a été envisagée en ce qui

concerne le chauffage électrique arrivent un peu tard, nous le déplorons, alors que le problème est bien connu depuis plusieurs années.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir pris ces mesures mais je regrette que vous ne les ayez pas prises plus tôt. Les utilisateurs ont vu de nombreuses publicités en faveur du chauffage électrique, publicités qui étaient d'ailleurs encouragées par le Gouvernement et qui persistent encore malgré vos efforts.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Vous avez tout à fait raison !

M. Georges Mesmin. Le frein à mettre à l'expansion du chauffage électrique et la prédominance à accorder au chauffage par l'eau chaude devraient préoccuper davantage le Gouvernement. J'attends beaucoup de la discussion prochaine de votre projet de loi, monsieur le ministre, en souhaitant qu'il comporte des dispositions concernant l'incitation au raccordement.

Enfin, monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur les dangers que présentent les ballastières pour les eaux souterraines et qui n'ont pas été jusqu'à présent beaucoup pris en considération. Votre ministère a publié une brochure élogieuse sur les matériaux des carrières, qui constitueraient une ressource nationale. Mais il ne faut pas oublier que les eaux souterraines constituent, elles aussi, une ressource nationale très précieuse. Des études devraient être conduites par vos services sur les substituts possibles des agrégats, des matériaux de construction, des ciments. Je ne prendrai qu'un exemple : dans une brochure émanant de l'industrie sidérurgique, on peut lire que, dans notre pays, le laitier de haut fourneau n'est pas utilisé en totalité — il est entassé dans des crassiers qui défigurent les sites — alors qu'en Allemagne il est notamment employé dans l'industrie du bâtiment. Il est fâcheux que les agrégats ne puissent être trouvés que dans les ballastières, sous la pression de ceux qui les exploitent. Il y aurait d'autres moyens de satisfaire les besoins de la construction sans pour autant menacer cette ressource précieuse que constituent les eaux souterraines.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Industrie (suite) :

(Annexe n° 23. — M. Schloesing, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome V, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.